

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

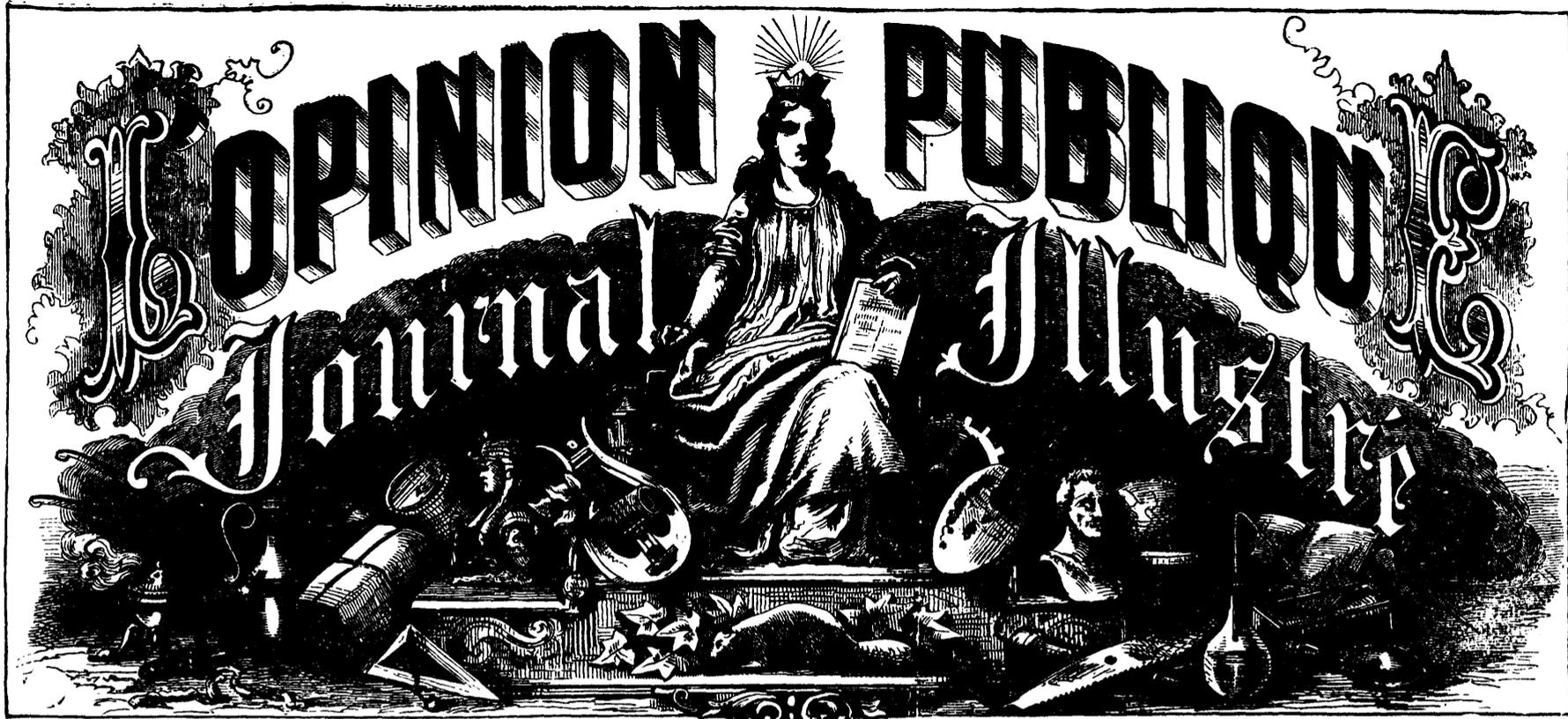
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. III.—No. 26.

MONTREAL, JEUDI, 27 JUIN, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE LIVRE DE M. PAGNUELO.

Etudes Historiques et Légales sur la Liberté Religieuse en Canada.

Le temps est venu de remplir la promesse que nous avons faite à nos lecteurs. Nous n'avions qu'annoncé le livre de M. Pagnuelo. Nous devons le faire connaître plus tard. On ne nous en voudra pas d'avoir ajourné notre tâche. C'était pour le bon motif. Le Parlement Fédéral monopolisait l'attention.

Le Traité de Washington serait-il ratifié? La question des Ecoles du Nouveau-Brunswick allait-elle faire trébucher le cabinet? Sir Hugh Allan ou M. Brydges aurait-il le contrat du Pacifique? Le monde canadien vit à peu près exclusivement de ces trois questions depuis le 11 avril dernier. Il s'en est repu. Il doit en être las—ou il a fort mauvais goût. Manger du Brydges, se fâcher devant Sir George et devant Sir John sur la question des Ecoles, avaler humblement du Traité: c'est peut-être une occupation plaisante pour les blasés et les abrutis, mais un peuple soumis à ce régime pendant trois mois en mourrait, ou il faudrait désespérer de son estomac et de son intelligence. Mais, bah! que n'avaient-ils pas en politique.

Laissons cette digression, qui, d'ailleurs, ne peut nous ramener naturellement à notre sujet. Aussi bien, elle est fort inutile. Nous aurions dû dire sans préambule que pendant que l'on regardait brasser des millions à Ottawa, on n'avait pas le temps de s'occuper des choses de Dieu et de l'Eglise. Le sujet, pourtant, ne souffre pas de comparaison.

Cette question de la liberté religieuse touche aux fibres les plus intimes de l'âme. L'Eglise et l'état, c'est l'âme et le corps. Si l'Eglise est en souffrance, l'Etat périclite; ses membres, ne recevant plus le souffle spirituel et religieux, s'engourdissent, se matérialisent et restent inertes devant les grandes crises, les grands devoirs et les grands sacrifices. L'homme sans religion perd l'idée du dévouement et n'adore plus que lui-même: l'égoïsme, l'envie, l'orgueil et la haine deviennent ses seules lois.

Un peuple qui veut vivre doit donc songer à son âme, à sa religion, à son culte, et voir à ce que ses lois donnent la plus large place au sentiment qui l'ennoblit et en fait un corps de chrétiens plutôt qu'une boutique d'artisans, un atelier de manufacturiers.

En Canada, nous ne sommes pas précisément sur la pente de l'abîme où menace de s'engloutir l'Europe. Tout le monde, ou à peu près, se dit catholique ou veut l'être. A part une poignée de libres-penseurs, qui s'efface ou se cache, les gens luttent de zèle pour donner à l'Eglise la preuve du meilleur bon vouloir possible. On ne diffère que sur des points secondaires. Là où les divergences éclatent, c'est dans les relations de l'Eglise et de l'Etat; les uns, prétendant que l'Eglise est maîtresse souveraine et absolue, veulent que l'Etat se contente d'exécuter ses décrets sans avoir le droit d'en exiger la moindre concession. D'autres, désirant également que l'Eglise ait ses libres allures, aimeraient à la voir pratiquer, comme par le passé, certaines concessions que semblent demander les circonstances du pays, concessions se rattachant plutôt à la forme qu'au fond. Naturellement, nous ne pouvons, ni nous ne voudrions nous prononcer entre les deux partis. La question est plutôt du ressort des évê-

ques et des canonistes que des journalistes politiques. Au reste, les prélats n'ont pas encore eux-mêmes définitivement prononcé: il serait, partant, bien téméraire de notre part de hasarder une opinion qui pourrait être désavouée demain.

M. Pagnuelo a résolument adopté l'un des côtés de la thèse. Loin de nous l'idée de l'en blâmer. Il a fait sur le sujet des études profondes et spéciales. Sa parole a du poids et mérite nécessairement le respect. L'approbation sans restriction qu'il a reçue de l'Ordinaire, le saint évêque de Montréal, lui vaut d'ailleurs un passeport général et exige qu'on le lise.

Dans un "avant propos" précis, M. Pagnuelo trace ainsi le cadre de son œuvre:

Je me propose, dit-il, dans ces "Etudes" d'établir que l'Eglise catholique romaine, en Canada, est pleinement libre, qu'elle vit de sa vie propre et se gouverne par ses propres règlements; j'en conclus que cette liberté doit être la clef de l'interprétation qu'il faut donner aux lois civiles qui ont trait à notre organisation ecclésiastique et à toute matière religieuse.

Je fais cette démonstration au moyen du droit public du pays, tel qu'établi depuis la conquête 1^o par le droit public des colonies anglaises; 2^o par les capitulations et le traité de Paris de 1763; 3^o par les faits historiques de la reconnaissance, comme corps ou congrégations religieuses, des diverses sectes protestantes et des juifs; 4^o par la législation touchant l'Eglise anglicane, à l'occasion de sa séparation d'avec l'Etat; enfin par l'histoire des luttes que l'Eglise catholique a eues à soutenir, en Canada, depuis notre changement de domination.

C'est ce qui forme la première partie de cet ouvrage. Dans une seconde partie, j'applique les principes que je me suis efforcé d'établir dans la première, à la paroisse catholique romaine dans la province de Québec.

Je montre à ce sujet 1^o ce qu'est la paroisse catholique romaine, et par qui elle doit être érigée; 2^o ce qu'est la fabrique et le rôle qu'y doivent jouer les marguilliers; 3^o quelle est la nature ainsi que l'emploi des biens et revenus des fabriques.

Que l'on pense ce que l'on voudra des propositions de M. Pagnuelo, que nous nous sommes donné le trouble et le plaisir de lire en entier, il est impossible de ne pas convenir qu'il les soutient avec un rare bonheur et un grand succès. Il a des arguments, des autorités, des citations qu'on n'avait pas encore entendus et qui nous paraissent difficiles à renverser. Il nous semble même inattaquable dans la première partie de son œuvre.

L'Eglise catholique, après la conquête, se trouvait parfaitement libre et pouvait vivre "de sa vie propre et se gouverner par ses propres règlements." La politique anglaise, d'après les autorités concluantes citées par M. Pagnuelo, avait toujours été, dans ses conquêtes coloniales, de laisser au pays conquis son système de police intérieure, surtout quand il était complet, comme dans le Bas-Canada: us, coutumes, lois civiles, langue et religion. Nous ne relevons pas du vieux droit gallican qui gouvernait la France; nous sommes directement sous le contrôle de la Cour de Rome depuis la conquête. Malgré la persécution de quelques satrapes anglais, malgré des tiraillements et du mauvais vouloir colonial, la législation et la jurisprudence du pays ont toujours été du côté de la liberté religieuse en général.

Les sources où a puisé M. Pagnuelo, les jugements de la cour de révision et de la cour d'appel, dans l'affaire—Guibord, donnent certainement gain de cause à M. Pagnuelo. Evidemment, dans la province de Québec, l'Eglise est libre, absolument libre; nul ne peut s'immiscer dans sa régie intérieure; personne n'a le droit d'annuler ses décisions ni ses décrets. Tout le monde n'a qu'un droit ou plutôt un devoir vis à vis elle, celui de lui obéir.

De ces prémisses solidement établies, M. Pagnuelo

entre dans la question paroissiale qui divise l'Evêché, le séminaire et l'Etat. Après avoir rappelé les lois et les canons qui ont défini la "Paroisse catholique," et en France et en Canada, et notamment le chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, il commente ces autorités avec beaucoup de force dans le sens que leur prête l'évêque de Montréal, à savoir: qu'une paroisse canoniquement érigée n'a pas besoin du secours de l'Etat, des Commissaires Civils, pour donner au curé titulaire les droits, privilèges et attributions civiles qu'est censé conférer l'érection civile. C'est à dire qu'il a droit aux registres de l'Etat Civil et peut invoquer le secours des Tribunaux pour collecter sa dime. Nous tenons à faire connaître en entier le procédé ou genre d'argumentation par lequel M. Pagnuelo en vient à cette conclusion:

I. Quel est le sens, dit M. Pagnuelo, ou la portée de cette loi? Qu'entend-elle par les effets civils de l'érection, et par toutes fins civiles de la paroisse? Doit-on comprendre que si l'évêque érige ou divise une paroisse catholique, pour les fins purement religieuses, en dehors de la requête de la majorité et par conséquent sans proclamation du lieutenant-gouverneur, la loi ne reconnaît pas cette paroisse comme corporation ecclésiastique jouissant de tous les avantages ordinaires de la paroisse catholique? Non-seulement cette interprétation serait contraire à la liberté de l'Eglise et des cultes chrétiens, qui forme la base de notre constitution politique et sociale, comme s'exprime notre législation, puisqu'elle restreindrait d'une manière ouverte la discipline de l'Eglise et l'exercice de l'autorité épiscopale; mais elle est formellement contredite par le chapitre 19 des S. R. du B.-C., qui reproduit une autre ordonnance du Conseil spécial (2 Vic., ch. 26), dans lequel il est déclaré qu'"une paroisse, mission, congrégation ou société de chrétiens, de quelque dénomination que ce soit, et qui n'est pas une paroisse reconnue par la loi civile du Bas-Canada," forme une corporation civile, aux fins d'acquérir et de posséder en main-morte, sans lettre d'amortissement, "des emplacements pour églises, chapelles, temples, cimetières, maisons pour les prêtres, ministres, ecclésiastiques ou précepteurs religieux, et pour maisons d'école, avec les dépenses nécessaires à cet effet."

La loi que nous étudions entend-elle par effets civils, le droit d'imposer des taxes sur les habitants pour construire les édifices religieux et acquérir des cimetières? Mais la même section 8 de ce même statut, reconnaît en toutes lettres que ce droit existe dans toute paroisse catholique ou mission! "ou lorsque dans aucune paroisse ou mission, il est question de construire une église ou chapelle paroissiale ou succursale, un presbytère et ses dépendances, ou un cimetière," etc., "alors, dans tous ces cas, sur la requête de la majorité des habitants francs-tenanciers, intéressés... dans la construction ou dans tous changements ou réparations de toute église," etc.

Quels sont donc ces effets civils? Est-ce le droit du curé de faire les fonctions curiales, de baptiser, marier et enterrer ses paroissiens, et de tenir registre authentique de ces actes? Enfin est-ce le droit de percevoir la dime? Mais il serait absurde que la loi reconnût à la simple mission, et a fortiori à la paroisse canonique non érigée civilement, l'existence légale comme corporation, avec le droit d'acquérir des terrains pour églises, presbytères, cimetières et écoles, de bâtir des édifices religieux même par contribution forcée, et cependant qu'elle ne reconnût pas les actes religieux qui s'y font, actes que tous ces droits de corporation sont destinés à promouvoir, tels que les baptêmes et les mariages; il serait absurde qu'elle refusât de laisser enterrer les fidèles dans le cimetière de la mission ou de la paroisse canonique, ou de donner l'authenticité aux registres que le curé ou le missionnaire tiendrait de ces différents actes pour l'utilité des habitants!

Quant à la dime, qui est destinée au soutien du prêtre à qui la Charte en garantit le paiement, il est évident qu'on ne saurait sans inconséquence la nier aux curés ou missionnaires qui desservent les territoires reconnus par la loi pour toutes les fins du culte et de la desserte. Aussi le Code des Curés reprend vivement ceux qui ont "voulu quelque part mettre en doute ce droit de communauté des habitants d'une mission." "On a demandé d'une manière ironique, dit-il, comment une telle communauté ou corporation pourrait exister avant d'avoir été reconnue par l'autorité. Cette question indiquait une connaissance bien faible de la loi. Il suffisait pourtant d'ouvrir le Code et lire l'article 352 qui s'exprime ainsi: "Les Corporations sont

“constituées par acte du Parlement, par chartre ou par prescription.” Dans ce pays les missions sont, par le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, reconnues de plein droit comme communautés ou corporations, avec des pouvoirs limités, il est vrai, et il suffit que cette mission existe, pour qu'elle puisse user des prérogatives que lui donne la loi; il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle obtienne une charte soit de la Législature ou de la Couronne. *La loi générale suffit.* Et l'on doit observer que la mission catholique jouit de ce droit de même que toute autre société ou congrégation religieuse quelconque, pour les fins du culte et de l'instruction.”

Mais le Code des curés qui s'élève ainsi contre ceux qui ont voulu mettre en doute l'organisation et l'érection des missions par les autorités ecclésiastiques seules, indépendamment de l'Etat, tombe de suite dans l'erreur qu'ils commettent, lorsqu'il ajoute: “ Sous ce rapport on peut dire qu'elle (la mission) a plus de faveur que la paroisse elle-même qui a besoin d'un titre spécial pour se faire reconnaître devant les tribunaux.” Comment cela se peut-il, puis-je la même loi générale qu'il invoque en faveur de la mission, comprend et “ la mission et toute paroisse catholique non reconnue civilement comme paroisse!” Il suffit donc de citer le texte pour réfuter par le Code des Curés toute la doctrine du Code des Curés sur les paroisses canoniques.

D'ailleurs, après avoir, à la page 13, déclaré positivement que la mission jouit de plus de faveur que la paroisse elle-même, qui a besoin d'un titre spécial pour se faire reconnaître devant les tribunaux, le Code des Curés se réfute lui-même à la page 14, lorsqu'il admet que la disposition du chap. 19 des S. R. du B.-C. a pour objet de fournir aux localités qui ne sont pas érigées en paroisses, ainsi qu'aux paroisses érigées canoniquement, mais non reconnues par la loi civile, les moyens de pourvoir aux besoins du culte et de l'instruction.

Que signifient donc ces expressions du statut: *effets civils de l'érection, fins civiles de la paroisse?* Elles signifient, suivant nous, que la nouvelle paroisse, si elle renferme le nombre d'habitants voulu, pourra se constituer en municipalité distincte et former une *municipalité de paroisse*, dont les bornes et limites seront fixées d'une manière authentique et officielle, et serviront pour les fins électorales et judiciaires. En effet “ l'acte des municipalités et chemins ” de 1860, déclare que “ les habitants de chaque paroisse et de chaque township formeront une corporation ou corps politique sous le nom de: La Corporation de la paroisse (ou du township...) de...”

Nous n'avons ni le temps ni l'espace de suivre M. Pagnuelo dans le développement de cette idée, qui est réellement l'idée-mère de son livre. Il plaide vigoureusement sa thèse ou sa cause et tombe ici précisément dans la faute qu'il reproche au juge Beaudry—de n'écrire que pour défendre un côté de la question. Voici ses conclusions:

Il résulte donc, de tout ce qui précède, que la mission et la paroisse catholique s'érigent par les autorités ecclésiastiques, suivant les formes prescrites par les canons, dont l'autorité civile ne prend pas connaissance, et que la reconnaissance ou confirmation du Lieutenant-Gouverneur, par proclamation ou autrement, n'est nullement nécessaire pour assurer leur existence légale et civile. La loi générale suffit pour ces territoires comme pour les évêchés. Mais si les limites de la paroisse sont contestées, il faudra l'établir par la production du décret canonique, comme il faudrait le faire pour celles d'un évêché si on les contestait. Il serait donc utile que ces limites fussent connues de tout le monde, d'une manière authentique, pour éviter la nécessité de les prouver; c'est ce qui pourrait se faire par la publication, dans la *Gazette Officielle de Québec*, du décret d'érection; la législature ne refuserait certainement pas d'autoriser ce mode de publicité, qui serait à l'avantage de tous les habitants du pays.

Nous l'avons dit plus haut, nous ne nous sentons ni les aptitudes ni le savoir nécessaires pour adjuger sur un tel débat. Si nous avions à exprimer une impression, à laisser voir un penchant, nous dirions que la démonstration de M. Pagnuelo, surtout au point de vue légal et constitutionnel, nous semble la meilleure et la plus forte. Il y a dans son arsenal des armes, des arguments, des autorités qu'on ne connaissait pas encore. M. Pagnuelo les manie avec une habileté et une force extraordinaires. Si nous étions juge de la question, nous prendrions la cause en délibéré et demanderions un factum supplémentaire à l'autre partie, ou de nouveaux éclaircissements, avant de nous prononcer. A tout événement, nous recommandons fortement la lecture de l'ouvrage de M. Pagnuelo. Il est certainement destiné à faire sa marque, comme le dit une expression anglaise, et tous ceux qui voudront plus tard savoir à qu'il s'en tenir sur “ la liberté religieuse en Canada ” seront obligés de consulter le livre de M. Pagnuelo.

J. A. MOUSSEAU.

L'ACADÉMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE.

Entre les rues Ste. Catherine et Sherbrooke sur ce qu'on appelle le Plateau, s'élève un superbe édifice dont les tourelles gothiques frappent au loin les regards. Plus on approche de cet édifice, plus on est frappé de la beauté de ses proportions, de l'élégance et de la solidité de la structure. Et lorsqu'on pénètre dans l'intérieur on voit avec quel habileté l'architecte a su conformer son plan à l'objet de cet édifice sans altérer la pureté de l'architecture. Tout est disposé admirablement pour joindre l'utile à l'agréable, pour satisfaire l'artiste et l'homme pratique.

Pour ceux qui pensent comme nous que l'éducation pratique commerciale et industrielle était depuis des années le grand besoin de notre société, ils seront heureux d'apprendre que ce superbe édifice a été élevé pour répondre à ce besoin par les commissaires d'écoles catholiques de Montréal. Ces messieurs ont voulu montrer le cas qu'ils faisaient de ce genre d'éducation en lui dédiant cette maison magnifique et en choisissant

pour la diriger un homme de talent et de caractère, l'un de nos concitoyens les plus estimables, M. Archambault.

Les choses ont été faites princièrement; on n'a rien épargné pour que tout soit complet, aussi parfait que possible, pour donner à l'enseignement industriel et commercial toute l'efficacité désirable. On a compris dans ce cas l'importance de bien traiter et payer les professeurs suivant leur mérite, et les services qu'ils rendent et la position qu'ils occupent dans la société. Plaise au ciel que cet exemple porte ses fruits dans tout le pays!

Les nations les plus avancées, à l'heure qu'il est, sont celles qui ont compris l'obligation de faire à ceux qui instruisent la jeunesse une position honorable.

L'homme a beau avoir du dévouement, il rend généralement des services en proportion de la manière dont on les apprécie, et il ne peut en être autrement. L'instituteur dont la famille souffre est-il bien en état de mettre toutes ses facultés au service des enfants des autres? Peut-il avoir du courage et du zèle, lorsqu'il songe qu'il ruine sa santé et vit misérablement pour préparer un avenir brillant et faire des positions honorables à des milliers d'hommes?

MM. les commissaires d'écoles ont déjà commencé à apprécier les heureux effets de leur sagacité et de leur libéralité. Des professeurs de première classe ne leur manquent pas, et le nombre ainsi que les progrès des enfants sont bien de nature à les satisfaire.

Quatre-vingt ou cent mille piastres pour une académie! cela paraît bien cher, mais lorsqu'on voit à quoi on a dépensé cela, lorsqu'on a la preuve de la sollicitude avec laquelle on a cherché tout ce qui pouvait être utile au corps comme à l'intelligence des enfants, on trouve que ce n'est rien.

On ne peut jamais regretter l'argent employé judicieusement à former des générations fortes et instruites, à leur donner la vigueur du corps et de l'esprit.

INAUGURATION.

Aussi, nous ne sommes pas surpris qu'une société si brillante et si nombreuse et des personnages si remarquables aient jugé à propos d'assister à l'inauguration de cet établissement.

Lord et Lady Lisgar y étaient; on leur a présenté des adresses auxquelles ils ont répondu avec beaucoup de grâce et de bienveillance. De bons discours furent prononcés par Lord Lisgar, le Rev. M. Villeneuve, du Séminaire, M. le chanoine Fabre, de l'Évêché, dont la parole élégante et facile est toujours aimée, par l'hon. M. Chauveau, l'hon. M. Ferrier, M. Dawson et M. Cherrier, qui trouve toujours, dans de pareilles circonstances, de belles pensées et un langage distingué.

Le Rev. M. Villeneuve a été fort applaudi. Il a parlé des progrès de l'éducation dans ce pays et mentionne les noms de l'hon. M. Chauveau et de Sir George comme exemples de ce qu'elle a produit dans ce pays.

Une démonstration en faveur de M. Chauveau termina la cérémonie. Un certain nombre de citoyens de Montréal, profitant du passage dans notre ville du ministre de l'Instruction Publique, s'étaient réunis pour lui offrir un milieu de table en argent.

Sur le piédestal de cette pièce d'orfèvrerie étaient incrustées les armes de la Province de Québec, le sceau de l'Instruction Publique, ainsi que l'inscription suivante:

“Présenté à l'hon. P. O. Chauveau, Ministre de l'Instruction Publique, pour la Province de Québec, par la Cité de Montréal, le 19 juin 1872.”

En l'absence de son Hon. le Maire, retenu par une indisposition, M. C. S. Cherrier lut l'adresse suivante, qu'il fit précéder de remarques dont voici à-peu-près la teneur:

Nous, le Maire et les Citoyens de Montréal, avons cru ne pouvoir choisir une plus heureuse circonstance, que celle qui vous amène dans notre ville et dans cette maison, pour vous offrir un témoignage sensible de notre gratitude et de notre admiration sincère.

Sans parler du mouvement que vous avez imprimé à la littérature canadienne, dans un âge où il est rare que les débuts soient un succès, nous aimons à nous rappeler les douze années pendant lesquelles nous avons eu l'honneur de vous compter au nombre de nos concitoyens, titre contre lequel rien, nous l'espérons, ne pourra prescrire.

Si les deux grandes nationalités qui forment notre ville ont été heureuses pendant ce temps de trouver dans votre parole, toujours applaudie et toujours éloquente, un puissant auxiliaire pour toutes leurs réunions littéraires, charitables et scientifiques, nous croyons pouvoir exprimer que nous sommes en ce moment l'écho de tous nos compatriotes, sans distinction d'origine ni de croyance.

Placé à la tête de l'Instruction, vous n'avez épargné ni soucis, ni fatigues pour opérer cet heureux changement qui se manifeste à tous les regards, et qu'ils suffirait pour en rendre le souvenir impérissable, de résumer dans ce que nous admirons ici.

Chargé maintenant des destinées de la Province de Québec, vous avez favorisé le progrès et l'industrie par des mesures sur l'immigration, la colonisation et sur les chemins de fer, questions d'une si haute importance aujourd'hui.

C'est donc à juste titre que nous formons des vœux pour votre prospérité; et les Citoyens de Montréal sont heureux de saisir cette occasion pour vous témoigner publiquement la profonde sympathie qu'ils ont éprouvée, et qu'ils éprouvent pour vous, pour votre famille, mais surtout pour Madame Chauveau, à qui ils vous prient d'en faire agréer l'expression sincère.

Immédiatement après la lecture de l'adresse, M. Cherrier ajouta les réflexions qui suivent:

Je vous félicite, M. le Ministre, de ce que Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu honorer de sa présence l'inauguration de cette magnifique bâtisse, et s'associer au témoignage d'estime que les citoyens vous donnent en ce moment. C'est une preuve de plus du dévouement de Son Excellence à la

cause de l'éducation, cause qui aura toujours un grand prix aux yeux de ceux qui sont appelés à présider aux destinées des peuples et qui l'ont fait avec le même succès que son Excellence.

En parlant ici des beaux arts et de la littérature, je ne puis oublier que Son Excellence a négocié l'indépendance complète des Isles Ioniennes, que c'est sous cette administration qu'elles sont devenues encore une fois—partie intégrante du Royaume des Hellènes, de cette terre classique de la liberté, de ce territoire habité par un peuple qui à la vérité n'a pu résister aux armes des conquérants de l'Univers, mais qui a su à son tour subjugué ses vainqueurs par l'influence de la science et des lumières.

Cet événement comptera dans la carrière diplomatique de Son Excellence dont il formera l'un des plus beaux ornements: il sera aussi pour lui une source de reminiscences agréables et un titre de gloire aux yeux de la postérité.

M. Chauveau qui ne chercha pas à faire de l'éloquence, ce jour-là, a été heureux, cependant dans toutes ses remarques, et distingué dans sa manière d'agir. Quelques personnes s'attendaient à un effort oratoire de sa part, mais il a cru que dans cette circonstance il fallait être court et sobre.

En somme, c'est une de ces démonstrations qui méritent d'être louées, car elles font leur marque dans la société et y jettent une bonne semence d'idées et de sentiments.

Nous croyons devoir nommer les commissaires d'écoles à qui nous devons de si belles et belles choses depuis quelques années. L'œuvre qu'ils accomplissent est d'autant plus méritoire qu'elle est moins brillante et ne rapporte aucun avantage pécuniaire.

Nous avons déjà mentionné le zèle de MM. L. Bélanger et de M. P. S. Murphy, ajoutons les noms de M. le curé Rousselot, de M. le chanoine Leblanc, de M. Ed. Murphy et de M. le Secrétaire Desnoyers qui partage avec M. Archambault le mérite d'une grande partie des succès obtenus.

LE MONUMENT PROULX.

Les citoyens de la paroisse de Ste. Marie de la Beauce, mus par un sentiment de légitime reconnaissance, sont sur le point d'ériger dans leur église, sur la tombe de leur digne et vénéré pasteur, feu Messire L. Proulx, V. G., un monument funèbre.

Les citoyens de cette localité en élevant un tel monument sur la tombe de leur bien-aimé pasteur, vont noblement payer une dette de reconnaissance qu'ils doivent à sa mémoire. C'est un acte qui honore hautement tous ceux qui y ont mis la main.

L'inscription est écrite en langue française et est ainsi conçue:

ICI REPOSE

MESSIRE LOUIS PROULX,

VICAIRE-GÉNÉRAL,

CURÉ DE CETTE PAROISSE PENDANT 20 ANS,

MORT LE 6 JUILLET 1871, AGÉ DE 67 ANS.

—O—

ÉTERNELLE RECONNAISSANCE

AU DIGNÉ PASTEUR QUI A ÉRIGÉ CETTE ÉGLISE,

FONDÉ LE COLLÈGE, AGRANDI LE COUVENT,

BÂTI LE PRESBYTÈRE, INSTRUIT ET ÉDIFIÉ

PAR SES EXEMPLES

ET PAR SON ÉLOQUENCE.

“SEIGNEUR, J'AI AIMÉ LA BEAUTÉ DE VOTRE MAISON.”

—O—

Le marbre qui porte l'inscription ci-dessus est d'une blancheur et d'une pureté que n'effacerait pas celui de Paros. La croix, l'encensoir et les burettes, sculptés en bosse, qui surmontent l'inscription ainsi que les autres décorations sont d'un goût exquis et extrêmement bien ciselés. Ce monument doit sortir de la boutique de MM. Félix et J. Morgan, sculpteurs, et c'est assez de dire qu'il est parfait sous le rapport de l'élégance et de la finesse d'exécution.

J. A. MALOULIN.

A TRAVERS MES LIVRES.

Si j'aime la toilette!
Demandez-moi donc
Si la fleur coquette
Fuit le papillon.
Les fleurs et les femmes
Ont le même cœur,
Ont les mêmes flammes,
La femme et la fleur.
Toujours sur la terre,
Coquette et légère
La femme sera.
Tra, la, la, la.

Celui qui a fait ces vers, gracieux et sautillants comme une fillette de quinze ans, connaissait bien la femme. Sa poésie n'est pas seulement très jolie, mais elle est vraie...

Voyez la parisienne, après les infamies et les épouvantables malheurs de l'année terrible, chantée par Victor Hugo? Est-ce que la toilette est plus raisonnable, plus sérieuse, moins extravagante et moins ruineuse qu'avant la guerre? Loin de là, s'il faut en croire le correspondant du *Times* de Londres.

••

Le correspondant du journal de la cité a recherché dans l'étude des fantaisies somptuaires de la parisienne un indice des tendances sociales du jour; est-il nécessaire de dire que le résultat de ses observations ne corrobore nullement l'opinion de ceux qui prétendent que les épreuves de l'année dernière ont réformé l'esprit et le cœur des français, et que Paris se régénère?

C'est le même esprit que sous l'empire, la même rage de briller, la même fureur de l'éclat, ce qui suppose les mêmes habitudes sociales, les mêmes spéculations politiques et commerciales, les mêmes tripotages financiers, à la Bourse et ailleurs.

Lectrices, qui lisez ces lignes avec toute l'attention qui doit éveiller chez vous un pareil sujet, savez-vous quel peut être à peu près le montant d'affaires d'une couturière à Paris, pendant une année? Deux cent quarante mille louis!!! ni plus ni moins. Après tout, cela ne fait que 6000 robes ou toilettes à quarante louis, et c'est le prix ordinaire des vêtements féminins, pour la classe qui a la chance d'être placée à un certain degré de l'échelle sociale.

Du reste, je vous prie de croire que c'est là un prix fort modéré; il y a des toilettes de cent louis, et jusque là on ne croit pas encore avoir mis le pied sur le terrain de l'extravagance.

Mais on peut s'habiller à meilleur marché, chères lectrices. Vous n'ignorez pas sans doute que la France est aujourd'hui constituée en république, sous M. Thiers, dénoncé comme un renégat de la plus belle eau par le *Journal des Trois-Rivières*: naturellement, il s'est rencontré une modiste assez intelligente, assez spirituelle, assez supérieure en un mot, pour inventer les "petites robes républicaines." La chose une fois faite, il n'était pas difficile de lui donner la vogue.

Les Françaises ne sont pas républicaines, je le sais; elles sont plutôt ou légitimistes, ou orléanistes, ou impérialistes. Mais il y a tant d'Américaines à Paris, et les Américains sont en si bonne intelligence avec les dames Russes. Il paraît que ce sont elles qui ont donné la vogue aux "petites robes républicaines," et que les Françaises n'ont fait que les suivre.

Ces petites robes, remarquables par leur simplicité, ne coûtent que vingt louis pièce. Vous voyez que c'est pour rien. Ici l'on se plaint que la vie coûte gros, et l'on a raison. Tout a augmenté de cinquante pour cent depuis douze à quinze ans. Mais si l'on avait à faire face aux exigences d'une épouse, qui offrirait à vos sages délibérations un budget ainsi composé, pour ses dépenses annuelles:

Chapeaux.....	£ 96
Coiffures.....	72
Faux cheveux.....	20
Corsets.....	10
Linges.....	200
Chaussures.....	48
Gants.....	40
Robes.....	800
Bijouteries.....	1000
Total.....	£2286

Eh bien, voilà à peu près ce qu'une parisienne du haut ton devra dépenser pour se tenir tout à fait dans le mouvement. Y a-t-il beaucoup de fortunes en Canada qui résisteraient à un train pareil? Je ne le crois pas.

Et remarquez, s'il vous plaît, que le budget ci-dessus, dans l'estimation du correspondant du *Times*, ne s'applique pas à une de ces créatures comme on sait qu'il en existe à Paris. Point du tout; il s'agit des dépenses annuelles d'une dame élégante mais honnête.

Quant aux dames qui ne visent qu'à être simplement élégantes, leurs dépenses atteignent des proportions renversantes. Savez-vous bien que l'une d'entre elles dépense, par année, pour plus de mille louis de fleurs naturelles dans les différentes pièces de son appartement!... Par cet item, jugez du reste. *Ab uno....*

L'éminente artiste qui a acquis la grande vogue parisienne pour la confection des chapeaux, fait pour quatre-vingt mille louis d'affaires par année. Voyons, ces chiffres parlent haut, n'est-ce pas?

Le correspondant fait remarquer que la mode est aujourd'hui aux couleurs incertaines, vagues, ce que les parisiennes appellent "teintes dégradées." Plus une teinte est dégradée, plus elle fait fureur. On dirait que les couleurs cherchent entre elles un compromis, une transaction, qu'elles ont honte de paraître ce qu'elles sont, ou qu'elles veulent dissimuler, faire trêve à de désagréables rivalités. N'est-ce pas la politique qui a inspiré ces teintes dégradées?... Hélas! on connaît l'influence des milieux dans la société; c'est le même esprit qui règne partout.

Après tous ces chiffres, qui donnent la fièvre du vertige, essayez-donc de l'idylle douce et tendre, que vous montre la jeune ouvrière, pimpante dans ses modestes vêtements. Est-ce que la jeune ouvrière ne porte pas de soie? Allons donc!...

Ah! nous sommes loin du temps où l'Empereur Aurélien refusait, dit l'histoire, à sa femme, toute Impératrice qu'elle était, une robe de soie, s'excusant sur la dépense que devait entraîner l'achat de cet ajustement ruineux! ou Jacques Ier., avant de monter sur le trône, dut prêter au comte de Mar une paire de bas de soie (tant ce tissu était rare encore), afin que ce comte put se présenter devant l'ambassadeur anglais.

De nos jours, la première servante venue pourrait se présenter devant le suédois ambassadeur, s'il ne lui fallait que des bas de soie. La fureur du luxe n'est pas limitée, à une certaine classe, elle s'étend à toutes, depuis le maître jusqu'aux plus infimes domestiques. Aussi n'y a-t-il plus qu'une chose aujourd'hui: l'argent!

M. Guizot disait aux jeunes gens de s'enrichir, et il avait raison. Sans argent, vous n'êtes rien; avec de l'argent, vous êtes tout ce que vous voulez, don Juan, député, ministre, etc.

L'argent, mon cher, l'argent, c'est la seule puissance. On a quelque respect encore pour la naissance, Pour le talent fort peu, point pour la probité; Mais qui sait s'enrichir est vraiment respecté.

Je crois que je ne saurais mieux terminer que par ces vers cette causerie qui a mis sous les yeux du lecteur l'un des côtés les plus extravagants des mœurs parisiennes, le luxe dévergondé, insolent, sans mesure et sans vergogne.

UN SOLITAIRE.

Les catholiques de France parlent de bâtir un temple à Paris en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus pour expier les fautes de la France contre Jésus-Christ, et obtenir la miséricorde divine dans les événements qui se préparent.

LES CANADIENS DE L'OUEST.

GABRIEL FRANCHÈRE.

(Suite.)

IX.

Franchère partit en expédition au mois de janvier 1814 pour aller recouvrer beaucoup de fusils et d'autres effets que des naturels avaient dérobés à un parti de quelques hommes envoyés par les agents de la Compagnie du Nord-Ouest. Afin de ne pas répandre inutilement le sang, il usa d'un stratagème qui lui réussit parfaitement. Il parvint à capturer l'un des principaux chefs sauvages qui fut soigneusement garrotté, et fit répandre la nouvelle que, si on ne rapportait pas les effets volés, on le mettrait à mort. Cette menace eut l'effet désiré, et presque tous les articles furent restitués en peu de temps.

Les vivres se firent rares durant l'hiver à l'établissement, et la plupart des hommes durent se rendre dans l'intérieur pour y trouver des moyens de subsistance. Franchère se rendit, de son côté, au poste de la rivière Ouallamet, où il s'occupa à amasser des provisions pour ceux qui étaient restés au fort.

Au commencement d'avril, Franchère était rendu au Fort George, qu'il devait laisser pour toujours afin de revenir au Canada. Le départ était fixé au 4 avril et il trouva, à son arrivée, tous les préparatifs faits pour le voyage. "Je fis préparer le peu d'effets que je possédais, dit-il, et malgré les offres très avantageuses des messieurs de la compagnie et leurs instances répétées, pour m'engager à rester dans le pays, au moins encore une année, je demeurai ferme dans ma première résolution. Le voyage que j'allais entreprendre était long; il devait être accompagné de grandes fatigues et de grandes privations, et même de quelques dangers, mais j'étais fait aux privations et aux fatigues; j'avais affronté des périls de plus d'un genre: et quand même il n'en eut pas été ainsi, le désir de revoir mon pays, mes parents et mes amis; l'espérance de me retrouver dans quelques mois au milieu d'eux, m'auraient fait passer par-dessus toute autre considération."

X.

Franchère interromp ici la relation de son voyage pour enrichir son livre de précieux renseignements sur les ressources naturelles de la vallée de la Colombie, sur le nombre, les mœurs et le caractère des nombreuses tribus indiennes qui vivent sur ses rives fertiles, depuis son embouchure jusqu'aux chutes.

La Colombie est une magnifique rivière fréquemment accidentée par des rapides, et qui arrose une immense étendue de pays. Les productions végétales de la région qu'elle sillonne sont extrêmement variées. Les arbres les plus répandus sont le cèdre, la pruche, l'épinette blanche, l'orme, etc. Ils atteignent des hauteurs prodigieuses et leur diamètre est énorme. L'arbre le plus gros que vit Franchère est une épinette blanche dont la cime avait été mutilée par la foudre. Il avait été également dépouillé de ses branches et il formait une véritable colonne haute de 80 à 100 pieds. Ce géant de la forêt s'élevait sur le versant d'une colline, en arrière de l'établissement d'Astoria; sept hommes, en étendant leurs bras et en se touchant seulement du bout des doigts, purent à peine l'embrasser, puis on le mesura; il avait 42 pieds de circonférence. Si les circonstances l'eussent permis, on aurait construit un escalier autour de cet arbre et on eut érigé au sommet une espèce de plateforme qui eut pu servir de point d'observation.

L'arbre dont Franchère parle avec admiration, n'est pourtant qu'un nain, lorsqu'on le compare aux dimensions fabuleuses des cèdres de la Californie, une merveille du règne végétal. Leur hauteur est souvent de plus de 450 pieds; leur circonférence de plus de 110 pieds. Un ancien missionnaire racontait il y a quelque temps, dans les colonnes même de l'*Opinion Publique*, que lors de l'expédition militaire du général Frémont, qui le premier, au nom des Etats-Unis, s'empara de la Californie, un détachement de ses soldats s'étant rendu dans ces immenses prairies, arriva à la nuit tombant au pied des montagnes. A l'approche de ces nouveaux hôtes, les Sauvages s'étaient enfuis. Les militaires ayant trouvé un de ces arbres extraordinaires, dont le pied avait été brûlé à l'intérieur jusqu'à quatorze dragons pour y passer la nuit.....

Les fruits croissent en grand nombre et les naturels en font une grande consommation. Il y a aussi beaucoup de racines nutritives dont plusieurs sont un préservatif contre une foule de maladies.

Le poisson forme la nourriture principale des indigènes. Le saumon surtout abonde ainsi que l'étrurgeon.

Les animaux sauvages sont extrêmement nombreux, leur robe est très riche, et depuis longtemps elle sert au trafic énorme des pelleteries.

Les naturels sont en général d'une très petite stature. Ils s'attachent presque tous la barbe et la plupart ont la tête aplatie. Ce sont les mères qui leur aplatisent la tête lorsqu'ils sont au berceau. Cette difformité est très en vogue parmi eux, et on permet aux esclaves seuls de porter une tête arrondie.

Ces sauvages sont actifs, bons nageurs et fort adonnés au vol. A l'époque où Franchère les vit, ils ne buvaient aucune liqueur forte. On sait que c'est tout le contraire parmi les autres tribus indiennes. Les hommes portent le costume d'Adam, et l'hiver seulement ils jettent sur leurs épaules une espèce de peau de panthère. Les femmes sont un peu plus décentes.

Celles-ci sont fort malpropres, et bien qu'elles soient un peu plus respectées que parmi d'autres tribus indiennes, elles sont chargées cependant des travaux les plus pénibles.

Leurs maisons construites en cèdre ont souvent jusqu'à 100 pieds de longueur et 30 ou 40 de largeur. Plusieurs familles logent dans ces grands appartements qui sont séparés par des cloisons.

Chaque village a son chef qui est considéré en proportion de ses richesses. Chaque village forme une bourgade indépendante, et souvent des difficultés s'élèvent entre les tribus. La guerre se fait d'une manière peu ordinaire parmi les sauvages. Les surprises sont inconnues et on n'attaque jamais un village sans en donner avis. Les combats ne se font qu'à la clarté du soleil. Ils doivent cesser au crépuscule. Dans les temps de guerre, les indigènes passent la nuit à hurler et à se défier, à peu près comme les héros d'Homère et de Virgile. Ils se battent sur leurs pirogues qu'ils tiennent penchées afin de présenter le flanc à l'ennemi. Ils se servent de l'arc et de la flèche et d'une espèce de sabre à deux tranchants.

La polygamie est reconnue chez ces sauvages et les jeunes filles ne sont pas scrupuleuses à l'article de la chasteté.

Ces peuplades n'ont pas à proprement parler de culte public. Elles possèdent un certain nombre de petites figures sculptées dont elles ne paraissent pas faire grand cas.

Ces sauvages, dit Franchère, "déposent leurs morts dans des canots, sur des rochers assez élevés pour que les eaux du

printemps ne les baignent pas. On met à côté du défunt son arc, ses flèches, et quelques-uns de ses ustensiles: ses femmes, ses parents et ses esclaves se coupent les cheveux en signe de deuil, et vont pendant plusieurs jours, au lever et au coucher du soleil, à quelque distance du village chanter une chanson funèbre."

Malgré leurs vices, les naturels se rapprochent de la civilisation, plus que bon nombre d'autres tribus. Ils parlent la langue chinouque, qui est fort dure et dont la prononciation est extrêmement difficile pour les étrangers. Ross Cox (1) n'hésite pas à dire pourtant que Franchère connaissait mieux ce dialecte indien qu'aucun autre étranger.

XI.

Le 4 avril 1814, Franchère laissait le Fort George pour revenir au Canada. Il avait plusieurs compagnons, et l'expédition se composait de dix canots. Dès les premiers jours du trajet, plus d'un faillit être englouti dans les flots de la Colombie.

Le 17 avril, l'expédition traversait une petite rivière venant du Nord-Ouest, lorsqu'on aperçut des canots qui s'approchaient à force de rames. Puis, l'on entendit une voix d'enfant criant: "Arrêtez donc, arrêtez donc." Les canots atterrirent, puis l'on fut rejoint par la femme et les enfants d'un nommé Pierre Dorion, chasseur, l'un des personnages que Washington Irving s'est plu à nous dépeindre. Celui-ci avait été envoyé avec un parti de huit hommes pour aller chercher des vivres au milieu d'une tribu de Sauvages appelés les Serpents, au mois de janvier. Ils s'étaient dispersés dans cette excursion pour aller tendre des trappes au castor. Mais bien mal leur en prit, car la plupart furent surpris par les naturels et cruellement massacrés. Leclerc, l'un d'eux, avait pu se rendre à la tente où était réfugiée la femme de Dorion, mais il était mortellement blessé et il expira quelque temps après lui avoir annoncé la pénible nouvelle que son mari était au nombre des victimes.

Craignant de tomber également entre leurs mains, cette courageuse amazone avait de suite prit la fuite avec ses enfants en menant à toute vitesse deux chevaux qu'elle avait trouvés à ce poste. Elle n'avait trouvé au poste de M. Reed que des traces de sang, ce qui lui indiquait que les Indiens y avaient fait de nouvelles victimes. Prise de terreur, elle se dirigea vers les montagnes, au sud de la rivière Wallah Wallah, où elle passa l'hiver et dut tuer ses deux chevaux pour ne pas périr de faim ainsi que ses enfants. Elle fut recueillie par les Sauvages Wallah Wallah, qui la traitèrent fort humainement. C'étaient ces bons Sauvages qui la ramenaient en canot, et on leur fit des présents pour les récompenser de leur louable conduite.

Les Canadiens qui périrent ainsi étaient Pierre Dorion, Gilles Leclerc, François Landry, J.-Bte. Turcot, André Lachapelle et Pierre Delaunay.

Le 11 mai, l'expédition laissait la rivière Colombie pour entrer dans la rivière au Canot, l'un de ses nombreux affluents. Puis on laissa les canots pour se diriger à pied vers les montagnes, chaque homme ayant 50 livres à porter.

Le 14, on escalada une montagne extrêmement escarpée, qui était encore toute couverte de neige, et on n'atteignit le sommet qu'après plusieurs heures d'une marche extrêmement pénible. Lorsqu'on eut descendu la montagne, on chemina à travers des marais et d'épaisses forêts pendant plusieurs jours, puis on parvint sur les bords de la rivière Athabaska, que l'on dut passer à gué.

Le 18, l'expédition arriva saine et sauve au poste des Montagnes Rocheuses, qui est situé sur les bords d'un petit lac au milieu d'un bois charmant qu'entoure une ceinture de rochers sourcilleux. Ce poste était sous la direction d'un M. Decoigne, qui se joignit aux voyageurs.

L'expédition mit quatre jours à traverser les Montagnes Rocheuses, qui avaient en cet endroit une quarantaine de lieues environ de largeur. A propos de ces célèbres montagnes, Franchère dit que "Pinkerton se trompe assurément quand il ne donne à ces montagnes que 3,000 pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer: d'après mes propres observations, je n'hésiterais pas à leur en donner 6,000: nous nous élevâmes très probablement à 1,500 pieds au-dessus du niveau des vallées, et nous n'étions peut-être pas à la moitié de la hauteur totale; et les vallées doivent être elles-mêmes considérablement au-dessus du niveau de l'Océan Pacifique, vu le nombre prodigieux de rapides que l'on rencontre dans la Colombie, depuis les chutes jusqu'à la rivière au Canot.... Ces montagnes qui donnent naissance à une infinité de rivières et aux plus grands fleuves de ce continent, offrent un champ vaste et neuf à l'histoire naturelle.... Les premiers voyageurs les ont appelées Montagnes-Luisantes, à cause d'un nombre infini de cristaux de roche, qui en couvrent, dit-on, la surface, et qui, lorsqu'elles ne sont pas couvertes de neige, ou dans les endroits où elles n'en sont jamais couvertes, réfléchissent au loin les rayons du soleil. Le nom de Montagnes de Roches, ou Rocheuses par excellence, leur a probablement été donné par ceux qui les ont traversées ensuite, à cause des énormes rochers qu'elles offraient çà et là à leur vue."

JOSEPH TASSÉ.

A continuer.

(1) *Adventures on the Columbia.*

Une correspondance particulière de Saint Thomas nous apporte le récit d'une scène effrayante, mais dont nous ne garantissons pas précisément l'authenticité. Voici le récit en question:

"Un nègre, du nom de Billy-Boy, ayant parié de traverser à cheval, le port dans toute sa largeur, depuis Long Bay jusqu'au Carrénage, enfourcha un petit trotteur du pays qui se mit bravement à la mer et nagea vers le but. A peine la moitié du parcours était-elle accomplie, qu'un flot de sang, montant à la surface, entoura le groupe.

"Un requin venait de couper la cuisse du pauvre cheval. Le courageux animal essaya de nager avec ses trois pattes valides; mais l'épuisement arriva, puis la noyade. Billy-Boy, excellent nageur, se lança résolument à la brasse. Quatre requins se mirent à sa poursuite. La lutte prit des proportions épiques. Le nègre se livra, pendant vingt minutes, à une gymnastique qui consista à taper l'eau avec les pieds et les mains pour empêcher le monstre de se mettre sur le dos, seule position qui lui permet de happer sa proie.

"Enfin, au moment où un bateau arrivait à son secours, Billy-Boy disparut. En deux coups de rames, les sauveteurs arrivèrent dessus; or harponna par ses vêtements le corps qui remontait à la surface, mais, borreur! le cadavre était décapité. Les requins vainqueurs se disputaient sa tête en fuyant."

A MON AMI J. A. GENAND.

A l'occasion de l'inhumation du corps de sa mère bien-aimée.

Sous l'orme plein de sève,
Je me suis endormi,
Et dans un divin rêve,
Je t'ai vu, mon ami.

Sur une tombe sainte
Tu priais à genoux,
Et ta sublime plainte
Arrivait jusqu'à nous.

Tu disais à la brise
Qui berce les rameaux,
A l'humble pierre grise
Qui marque les tombeaux :

— "Moi, je n'ai plus de mère,
Je suis seul ici-bas,
Sur cette pauvre terre
Où se traînent mes pas !

"Je suis la sensitive
Qui n'a plus de soleil,
Et l'écho de la rive
Qui n'a plus de réveil,

Le vagabond nuage
Qui glisse à l'horizon,
Et la brûlante plage
Qui n'a pas de gazon ;

Car je n'ai plus de mère,
Je suis seul ici-bas
Sur cette pauvre terre
Où se traînent mes pas !

Je suis l'humble corolle
Qui tombe avant l'hiver,
La barque sans boussolle,
Au milieu de la mer ;

Je suis le brin de mousse
Qui rampe sur le sol,
Ou le ramier qui pousse
Une plainte en son vol ;

Car je n'ai plus de mère,
Je suis seul ici-bas
Sur cette pauvre terre
Où se traînent mes pas !

"Je suis l'ombre légère
Qui s'incline sans bruit,
L'oiseau sous la fougère
Qui gémit dans la nuit,

"Le rocher solitaire
Que déchirent les flots,
L'airain du sanctuaire
Qui jette des sanglots ;

"Car je n'ai plus de mère,
Je suis seul ici-bas
Sur cette pauvre terre
Où se traînent mes pas !

"Je suis comme un rivage
Qui n'a point de moissons,
Je suis comme un bocage,
Qui n'a point de chansons.

"Je suis le cerf agile
Qu'une flèche a percé,
Ou le roseau fragile
Qu'un souffle a renversé ;

"Car je n'ai plus de mère,
Je suis seul ici-bas
Sur cette pauvre terre
Où se traînent mes pas !

Ainsi ta voix plaintive
Murmura chaque mot,
Et ma lyre attentive,
Les redit aussitôt.

Et je vis, mieux parée
Que la fille d'un roi,
Une vierge adorée
Qui s'avancait vers toi.

Sur la tombe nouvelle,
Elle effeuilla des fleurs :
"Je suis l'ange, dit-elle,
Qui doit sécher tes pleurs ;

"Car tu n'as plus de mère,
Tu vis seul ici-bas
Sur cette pauvre terre
Où se traînent tes pas !

PAMPHILE LEMAY.

10 Mai 1872.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

La situation devient de plus en plus tendue. La droite commence à s'impatienter et veut que M. Thiers gouverne plus dans le sens monarchique. Elle a envoyé auprès de lui une députation à laquelle il a répondu qu'il n'avait en vue que l'établissement de la république sur des bases solides.

Les membres du cabinet avaient offert de résigner avant l'entrevue, mais Thiers les a dissuadés de le faire. Cependant M. Larcy, ministre des travaux publics, a persisté dans sa résolution, et l'on pense que c'est à l'instigation de la droite.

La déclaration d'amour que le duc d'Aumale a faite au drapeau tricolore dans son discours sur la réorganisation de l'ar-

mée, a frappé au cœur les partisans de la fusion entre le comte de Chambord et les princes d'Orléans dont le duc d'Aumale est le plus ambitieux.

Thiers s'occupe toujours de l'évacuation du territoire, laquelle ne pourra être complétée cependant que dans l'année 1874.

Mais il est bien probable qu'il y aura avant ce temps là une autre guerre civile en France et une autre invasion prussienne. Le maréchal Forey l'un des meilleurs généraux de la France, qui a fait les campagnes de l'Algérie, de Crimée, d'Italie et du Mexique, est mort à l'âge de 68 ans.

ROME.

Le pape a envoyé une protestation à tous les gouvernements d'Europe contre les violences de Victor-Emmanuel à l'égard des ordres religieux qu'il continue de dépouiller.

NOUVELLES ÉLECTORALES.

Le *Nouveau-Monde* prétend savoir que les élections auront lieu au commencement de juillet, qu'on est en ce moment à préparer les *writs*.

M. Jetté sera le candidat du parti national à Montréal ; le *Nouveau-Monde* favorisera de toutes ses forces sa candidature.

M. Kay, l'un des conseillers de cette ville, un riche marchand, se présente à Missisquoi contre M. Baker. Il est de l'opposition.

M. Girouard se présente à Jacques-Cartier.

M. Bélanger sera le candidat de l'opposition dans le comté d'Hochelega ; on parle aussi de M. Cassidy.

La question du chemin de fer du Pacifique préoccupe toujours l'esprit public. La question est de savoir qui l'emportera, de M. Allan ou de M. Macpherson. Le gouvernement veut amalgamer les deux compagnies, mais M. Allan ne veut y consentir qu'à la condition qu'il sera président du bureau de direction et qu'il nommera lui-même huit des directeurs. Il croit que sans ces conditions le Grand Tronc qui favorise la *Cie* Macpherson aura la majorité, et que M. Allan, ainsi que le Bas-Canada, seront sacrifiés. La lutte est terrible. Le mécontentement de l'une ou l'autre des deux compagnies est un grand danger pour le gouvernement, car le Haut-Canada soutient la *Cie* Macpherson, et le Bas-Canada est du côté de Sir Hugh Allan qui seul paraît offrir des garanties que le chemin de fer ne sera pas construit seulement dans l'intérêt du Haut-Canada.

L. O. D.

MGR. DUPANLOUP.

L'illustre évêque d'Orléans a prononcé, sur la loi pour la réorganisation de l'armée française, un discours remarquable. Après avoir cherché à démontrer que la nouvelle loi, en obligeant tous les jeunes gens d'entrer dans l'armée à vingt-trois ans, les empêchait de compléter leurs études, il a terminé par ces belles paroles :

J'ai dit, messieurs, que dans cette grande œuvre si nécessaire, dans ce projet de loi si profondément étudié et combiné, on devait singulièrement prendre garde à ne pas toucher imprudemment à l'intelligence de la France. Et maintenant j'ajouterai : et à l'âme de la France ! (Oui ! Oui ! — Très bien ! très bien !)

Il y a, messieurs, si je l'ose dire, quelque chose de plus sacré que l'intelligence, c'est l'âme, c'est la conscience, c'est le cœur de la jeunesse française. Que Dieu nous préserve de multiplier jamais parmi nous la race des esprits sans cœur... (mouvement), la race des hommes sans âme, non-seulement de ceux qui se font honneur de dire qu'ils n'en ont pas, mais la race de ceux qui, croyant à leur âme, vivent comme s'ils n'en avaient pas... (Vives approbations à droite. — Rumeurs à gauche.)

Permettez, messieurs ! je ne crois vraiment insulter personne. (Non ! non ! — Très bien ! très bien ! — Parlez ! parlez !)

... la race des consciences sans foi ni loi !
Eh bien, messieurs, pour prévenir de tels malheurs, les plus profonds qui se puissent glisser, à notre insu, dans le fonds de la société française, ce que je vous demande, c'est de garantir à toute cette jeunesse, — car c'est la jeunesse tout entière du pays que vous appelez sous les drapeaux, — de lui garantir la liberté de sa conscience... (très bien ! très bien !), mais de la lui garantir sérieusement, solidement, absolument. (Oui ! oui ! — C'est cela !)

Je demande simplement que ces jeunes gens, arrivés sous les drapeaux, puissent y pratiquer leur religion comme leur conscience le leur commande. (Très bien ! très bien !)

Je demande qu'il leur soit possible, je ne veux pas ajouter facile, — je le pourrais faire, et cela devrait être, — mais qu'il leur soit du moins possible d'être chrétiens dans l'armée française. (Nouvelles marques d'approbation à droite et au centre droit.)

Un membre : Nous sommes tous d'accord !

MGR. DUPANLOUP : On me répond : "Nous sommes tous d'accord ! cela se comprend, parce que nous sentons tous que cela est nécessaire à la grandeur nationale, et j'ajouterai à la noblesse, à la valeur de l'armée. (Vive approbation en face et à droite de la tribune.)

Voltaire, dont je vous citais le nom tout à l'heure, racontait, dans le *Sicéle de Louis XIV*, la mort du neveu de l'Archevêque de Cambrai, qui avait communiqué le matin avant d'être emporté par un boulet au champ d'honneur, à la bataille de Rocou, et Voltaire ajoutait : "Il faut reconnaître qu'une armée qui serait composée de tels hommes serait invincible." (Assentiment)

Je me souviens d'avoir entendu M. Thiers prononcer ces paroles : "Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, je les ouvrerais sur mon pays. Pour ma part, j'aime cent fois mieux une nation croyante qu'une nation incrédule. Une nation croyante est mieux inspirée quand il s'agit de défendre sa grandeur." (C'est vrai ! — Très bien !)

Et d'ailleurs nos Bretons et nos zouaves n'ont pas été une des portions les moins vaillantes de l'armée française au milieu de nos désastres. (Vive approbation et applaudissements à droite.)

Maintenant, puisqu'on me dit que nous sommes tous d'accord, je me permets de demander à la commission deux choses. J'ai étudié avec le dernier soin tous les règlements depuis 1830 jusqu'à ce jour, je les ai tous ici et, si cela pouvait être utile, je les communiquerais à la commission. Du reste, ces messieurs doivent connaître ces règlements mieux que moi. Eh bien, il est évident que, pour quelqu'un qui les regarde attentivement, — je ne dis pas avec bonne foi, car personne n'a plus de bonne foi que ces messieurs, mais attentivement, il est évident que ces règlements sont, je ne dirai pas impuissants, — c'est pire que cela, — ils sont contradictoires et définitivement prohibitifs. Les textes sont formels, je les ai entre les mains, et je suis prêt à les lire, si on l'exige, mais je ne veux pas fatiguer l'Assemblée.

On peut me contredire et me répondre qu'il y a des généraux, des officiers qui observent ce qu'il peut y avoir de bon dans ces règlements. Je n'en doute pas, je ne doute pas que tous les généraux qui sont dans cette Assemblée n'aient été fidèles à ce devoir de leur conscience et n'aient laissé à leur soldats toute la liberté nécessaire.

Ainsi, à Orléans, nous avons vu, entre autres, le brave général Ducrot, alors colonel d'un régiment de la garde, donner à ses soldats la plus entière liberté. Il ne les forçait en rien ; il laissait ces braves jeunes gens, ceux qui le voulaient, bien entendu, remplir leurs devoirs, et nous avons eu des consolations admirables avec eux.

Mais depuis vingt-cinq ans que je suis à Orléans, j'ai vu sans cesse des règlements contradictoires les uns aux autres ; ils semblent rédigés de manière à ce que l'arbitraire puisse faire tout ce qui lui convient. Ainsi, nous avons vu sans cesse le dimanche les revues, les promenades militaires, les corvées ; quand une revue est commandée, même pour une heure de l'après-midi, les soldats ne peuvent plus sortir, même alors qu'on leur laisserait la liberté, car pour passer cette revue le sac au dos, l'arme au bras, il faut qu'ils soient en bonne tenue, et il est impossible de persuader à ces braves garçons de sortir pour aller à la messe.

J'affirme cela à quiconque me le demandera, avec les règlements en mains ; je les ai tous lus ; j'ai même cette ordonnance singulière de laquelle il résulte qu'il n'y a que les soldats en prison qui entendent régulièrement la messe dans l'armée. (On rit.)

Je montrerai tout cela à qui désirera le voir. Mais, m'a-t-on dit, ces détails sont du domaine des règlements ; nous ne pouvons les mettre, sous forme de principes formels, dans la loi sur l'organisation militaire.

Messieurs, je viens vous demander le contraire ; je viens vous demander formellement de les mettre dans la loi, et je dirais presque en tête de la loi. Il faut donner aux pères de famille cette satisfaction dans la loi même qui va leur prendre leurs fils. (Vif assentiment à droite et au centre.)

C'est quand ces enfants s'éloignent de leurs pères, de leurs mères, et vont passer entre vos mains, c'est alors que vous devez aux pères et aux mères cette garantie sacrée. (Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.)

Ils veulent bien vous donner le sang de leurs fils, c'est-à-dire le sang de leur cœur, mais ils ne veulent pas vous donner leur âme. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements.)

Vous voulez qu'ils remplissent leur devoir envers l'État, et vous avez raison ; mais commençons par remplir notre devoir envers eux.

Je crois, messieurs, qu'il ne peut y avoir qu'une opinion sur ce point : c'est là une question de conscience, d'honneur, de probité vulgaire, de fidélité à un dépôt sacré et forcé, car, remarquez-le bien, c'est un dépôt forcé. Vous forcez tous ces pères et ces mères de famille à vous confier leurs enfants aujourd'hui, tous leurs enfants ; c'est vous qui guiderez leurs premiers pas non-seulement dans la carrière militaire, mais dans le chemin sérieux de la vie.

Faites que les pères et les mères de famille puissent vous bénir de cette loi, Messieurs ; que la patrie vous en bénisse aussi, et que, quand ces jeunes gens, après leur temps de service loyalement et courageusement accompli, retourneront dans leurs foyers, après les premiers embrassements et les premières joies de leurs pères et de leurs mères, lorsque les regards paternels et maternels se fixeront sur eux avec anxiété et leur diront : "Où en es-tu ? Qu'es-tu devenu ?" ils puissent répondre : "Rassurez-vous ! en servant mon pays, je ne suis pas devenu indigne de vous ; vous m'avez fait chrétiens, je le suis toujours ! (Très bien ! très bien ! — Bravos et applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

(L'émotion qui succède à ce discours détermine une suspension de fait de la séance, qui dure près d'un quart-d'heure.)

On lit dans le *National* :

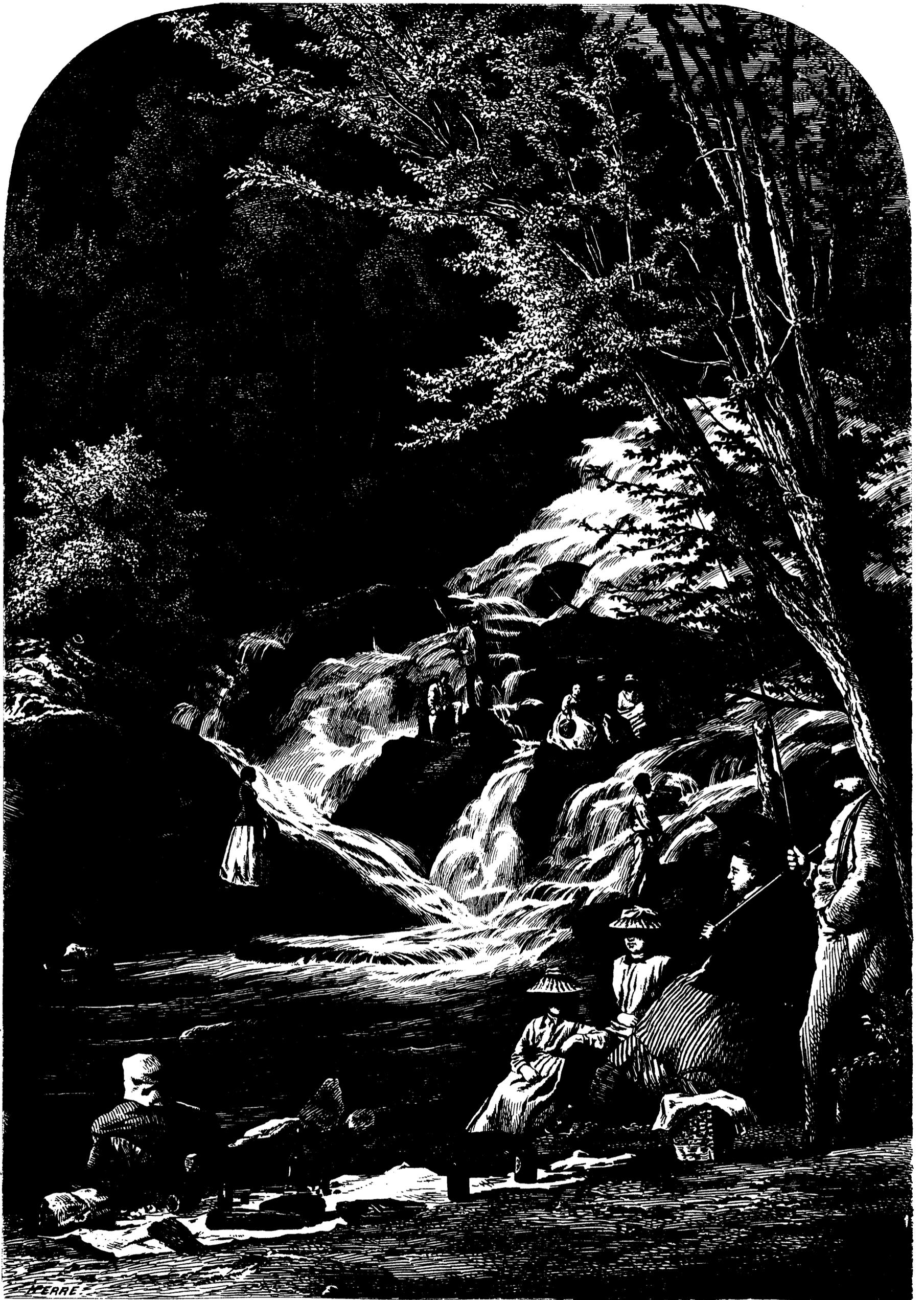
Nous sommes heureux d'apprendre que M. Jetté, avocat, a été admis membre correspondant de la Société de Législation Comparée de Paris. MM. Gonzalve Doutre et Jetté sont les deux seuls canadiens qui soient agrégés à cette savante société. Tous les ans, on publie un volumineux annuaire contenant, en français, la traduction des principales lois votées à l'étranger. C'est par le système de comparaison de ces diverses législations, que la Société arrivera à pouvoir proposer un mode uniforme de législation pour tous les pays sur certaines matières.

Le dernier ouvrage de M. Doutre sur les lois de la Procédure Civile, a été l'objet d'une appréciation très développée de la part de M. Barboux, avocat français ; cette critique a été lue à une séance et publiée dans le bulletin mensuel de la Société. Comme on le voit, les ouvrages canadiens sur la procédure, sont bien accueillis en France. La *Revue Critique de Législation*, dont M. Jetté est un des rédacteurs, recevra, nous n'en doutons pas, un accueil aussi brillant. Nous en rendrons compte lorsqu'il en sera question.

QUESTION DE DROIT CONSTITUTIONNEL.

Nous voyons avec plaisir que nos co-religionnaires du Nouveau-Brunswick ont pris des mesures pour faire décider la question de la légalité constitutionnelle du bill des écoles de 1871, dont ils se plaignent. En effet voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Moniteur Acadien* :

"Au dernier terme de la Cour Suprême, ouvert mardi à Frédéricton, M. C. N. Skinner, avocat, de la part de quelques personnes du comté de Queen, a demandé et obtenu une règle de *Certiorari* pour rejeter la cotisation scolaire dans la paroisse de Wickam, pour la raison que l'acte des écoles est inconstitutionnel, viole l'acte d'Union et abolit des droits religieux qui existaient en vertu de l'Acte d'École de 1858.



"LE TROU," MALBAIE.



La grande tribune

Sous la grande tribune

La course pour le Prix de la Reine

Stamp

Cour-d'œil

La vente de poules

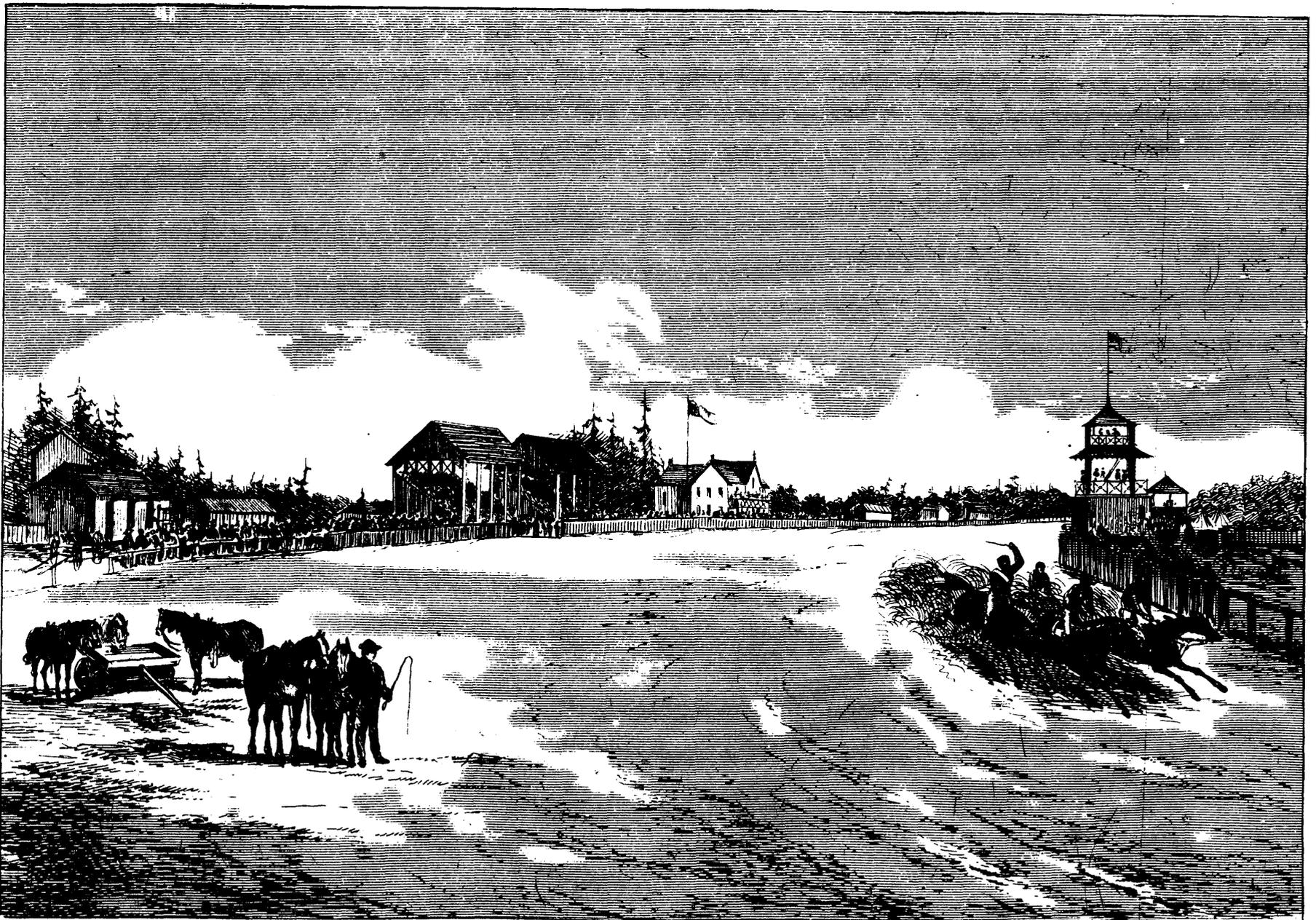


DON ALFONSO DE BOURBON.



DON ESTAQUIO DIAZ DE RADA.

CHEFS DE L'INSURRECTION CARLISTE EN ESPAGNE.



LES COURSES DE BARRIE, ONT

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 27 JUIN, 1872.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

Le vingt-quatre Juin a été une autre glorieuse journée pour la nationalité canadienne française; il a été célébré d'une manière digne de son objet. Il a réuni, un instant, dans une même pensée, dans un seul sentiment tous les hommes de notre origine vivant au sein de la patrie ou sur le sol étranger.

Les bornes de la patrie se sont effacées, en quelque sorte, ce jour-là, pour permettre à nos compatriotes émigrés de se joindre à nous par la pensée, de revoir, dans un moment de douce illusion, les lieux toujours aimés de leur naissance, tous ces objets chéris qu'on ne peut oublier.

Car, si nous avons parlé d'eux, si nous avons déploré le sort fatal qui les tient loin de nous, employant au profit d'une nation étrangère des forces dont nous avons tant besoin, ils ont pensé à nous, eux aussi, et ils ont sans doute éprouvé les mêmes regrets.

Hélas! comment en nous comptant, en établissant le bilan de nos profits et de nos pertes, ne pas songer, avec une poignante émotion à ce que nous serions, si nous étions tous ensemble! A la vue de ce vide affreux fait dans nos rangs, par l'émigration, on n'a pu s'empêcher de s'écrier: mais pourquoi donc cette force de propagation? Pourquoi ces ressources et ces éléments de progrès et de prospérité?

On dit que c'est la Providence qui veut l'émigration, c'est possible, mais les hommes y sont pour quelque chose, et parce que la Providence sait tirer le bien du mal, ce n'est pas une raison pour faire ou laisser faire le mal. L'homme doit agir en toutes choses, suivant les règles de la saine raison et des bons sentiments que Dieu lui a mis dans l'âme, sans s'occuper de pénétrer les secrets de la Providence. Autrement, l'ordre du monde serait tout bouleversé et on aurait autant de *Providences* que d'hommes; Dieu nous préserve de ce malheur!

Espérons qu'en ce jour consacré à la religion et à la patrie, Dieu aura inspiré aux hommes qui dirigent nos destinées des pensées et des résolutions salutaires. Nous avons besoin plus que jamais de leurs lumières et de leur patriotisme. Puissent-ils, eux aussi, ne pas oublier qu'il est dangereux pour les peuples comme pour les individus de ne toujours regarder que le côté brillant de leur situation! Le moyen de se perfectionner est de considérer sans cesse ce qu'il y a de mal en soi et de chercher en tout le mieux.

Puissent-ils enfin se convaincre qu'avant tout, ils se doivent au Bas-Canada qui leur a confié ses destinées et a mis sa confiance en eux.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ces remarques qu'en reproduisant les nobles sentiments exprimés par M. de Montalembert, dans une de ses lettres qu'il écrivait avant l'âge de vingt ans à un ami, lettres admirables qu'on vient de réunir dans un volume.

Trop souvent on étouffe dans le cœur des jeunes gens ces inspirations divines qui les élèvent au-dessus de la fange mortelle, qui nourrissent en eux ce sentiment d'oubli de soi-même, de dévouement à autrui qui fait leur gloire et leur bonheur. Je citerai un exemple où l'on ne réussit point. A vingt et un ans, William Pitt était député de son pays; à vingt-trois, ministre des finances; à vingt-quatre, premier ministre. Il conserva cette dignité éminente pendant vingt-trois ans, à un petit intervalle près; et jamais la gloire et la prospérité de l'Angleterre ne furent plus éclatantes que pendant cette époque.

Mais on ne dévoue pas impunément sa vie entière au service de la patrie: à quarante-sept ans, le corps du grand homme était épuisé; son cœur, son esprit étaient jeunes encore de vertus et de talents; mais ses facultés physiques n'existaient plus; vingt-six ans de travaux et de fatigues les avaient complètement usés; il s'était sacrifié pour sa patrie. Aussi, lorsqu'en présence des deux Chambres et de tout ce que l'Angleterre comptait de plus grand et de plus illustre, on descendit ses restes sacrés dans le caveau où reposaient ceux de son père, l'immortel Chatam, le héros d'armes put s'écrier avec raison: *Non sibi, sed patrie vivit.* Y eut-il jamais d'éloge plus sublime? Peut-on avoir un témoignage plus éclatant de sa vertu et de son patriotisme?

Nous n'aspérons pas à égaler ce martyr du dévouement civique; Dieu ne permet qu'à bien peu d'hommes de venir ainsi jeter dans tous les cœurs l'amour et l'admiration. Mais sans égaler ses talents, ne pourrions-nous point égaler son patriotisme? Pourquoi nos concitoyens ne diraient-ils point sur nos tombeaux: *Ils ne vécurent point pour eux, mais pour la patrie?* Pourquoi ne pas nous sacrifier pour nos concitoyens, aujourd'hui que le dévouement est une qualité si rare, le vrai civisme, une fonction si peu recherchée? Pourquoi ne pas mériter cet éloge, le plus beau qui puisse sortir de la bouche des hommes? En vivant pour notre patrie, nous aurons obéi à la loi de Dieu qui nous ordonne de nous aimer les uns les autres; et comment pourrions-nous mieux aimer nos concitoyens qu'en leur dévouant notre vie entière? Nous aurons ainsi vécu pour ce qu'il y a de plus beau, de plus grand dans le monde, la religion et la liberté.

Tous deux nous aurons à combattre les dégoûts inévitables des intérêts peu nobles, mais bien puissants, et surtout des oppositions de famille trop respectables pour être vaincues sans peine ou négligées sans souci; mais unis par une amitié que la religion a formée, qu'elle a consacrée pour toujours, fortifiés

par cette liaison noble et sacrée, nous saurons triompher de tous ces obstacles, et puiser l'un dans l'autre la force et la constance si nécessaires au patriote comme au chrétien.

Si nos concitoyens n'appréciaient point nos efforts, si l'oubli et l'indifférence étaient le prix de notre zèle; ou bien, ce qui serait encore plus pénible, si l'on méconnaissait la pureté de nos intentions, si le blâme et le mépris remplaçaient la gloire et l'estime publique que nous ambitionnons, toujours nous ne nous laisserions point décourager. Nous aurions recours à un juge plus équitable et mieux instruit, et Dieu du moins saurait que nous n'avons point vécu pour nous, mais pour notre patrie.

L. O. DAVID.

La fête nationale a été un beau succès. La société St. Jean Baptiste a fait son devoir; elle est entrée dans une voie heureuse pour son honneur et celui de la nationalité. Quelle continence d'élargir son cœur et ses bras, et bientôt nous verrons dans ses rangs tous ceux qui devraient y être. Disons en quelques mots ce depuis le commencement jusqu'à la fin, tout a été parfait; la partie religieuse de la fête, comme la partie profane ne laissait rien à désirer. Messe, chant, sermon, procession, discours, banquet et concert, tout cela fut brillant. La procession se dispersa sur la rue St. Denis, vis-à-vis de l'Eglise St. Jacques, où des discours éloquentes furent prononcées par Son Honneur le Maire, Président de la Société St. Jean-Baptiste, par Sir George, et M. M. Chapleau, Jetté et Loranger. Le Chemin de Fer du Pacifique faillit entraîner une discussion; ce n'est pas étonnant, c'est la grande question du moment; celle qui préoccupe tous les esprits.

Le banquet eut lieu à l'Hôtel du Canada, sous la présidence de M. Jetté.

Après les santés d'usage, les santés du jour vinrent avec force discours dans l'ordre suivant:

A la fête que nous célébrons. Réponse énergique, par M. W. Dorion, qui fut chaleureusement applaudi.

Au Président de la Société St. Jean Baptiste. M. Coursol n'a jamais parlé avec plus d'éloquence.

A la France. M. Maillet électrisa l'assemblée en chantant un couplet de la Marseillaise, et M. L. O. Taillon acheva de l'enthousiasmer par des paroles d'autant plus remarquables qu'elles étaient complètement improvisées.

Aux professions libérales. M. L. O. Loranger fit un discours éloquent, spirituel. Le Dr. Desrosiers ayant demandé la parole pour répondre à quelques remarques faites par M. Loranger, qui avait surtout fait l'éloge des avocats, revendiqua l'honneur des autres professions dans un petit discours charmant.

A nos compatriotes vivant à l'étranger. M. L. O. David appelé à répondre à cette santé dit que cette santé avait été inspirée par une bonne pensée, un noble sentiment. Il dit que le 24 Juin la patrie se composait de tous ceux qui avaient les mêmes sentiments, les mêmes traditions, de tous ceux qui portent son nom et son sang.

"Aussi, dit-il, sur les bords de la Rivière-Rouge, du Pacifique et du Mississipi comme sur ceux du St. Laurent, il y a aujourd'hui, 24 Juin, des cœurs qui battent à l'unisson des nôtres, il y a des compatriotes qui jettent du côté de la patrie un regard d'amour et peut-être de regret. Voyez, au moment où je vous parle, défiler à travers les villes et les villages des Etats-Unis ces longues et belles processions d'hommes qui portent notre drapeau, en chantent les airs du pays et célèbrent le souvenir des grandes choses et des grands hommes du passé. Les populations qui les voient passer disent: voilà des hommes de cœur, car ils aiment leur religion et leur patrie. Ces hommes messieurs, ce sont des compatriotes, tous ces groupes patriotiques sont des parties de la patrie. Hélas, pourquoi faut-il que tous ces groupes, toutes ces parties ne forment pas aujourd'hui un tout, un seul peuple marchant à l'ombre du même drapeau, prosterné au pied des mêmes autels? Quel corps compact, solide et inébranlable nous présenterions aux regards du monde!"

Avec quel légitime sentiment de fierté nous pourrions dire hautement: nous étions 60,000 il y a un siècle, nous sommes maintenant 1,500 mille!

Vous le savez, messieurs, il y a souvent des larmes dans le vin qu'on boit à la santé des absents, et c'est surtout dans les jours de joie, lorsque la famille est réunie sous le même toit, qu'on pense à ceux qui sont absents. Permettez-moi de troubler les joies de ce beau jour par quelques paroles de regret en voyant le vide que l'émigration a fait autour de nous, en songeant que dans un temps où nous manquons d'hommes pour cultiver nos terres et exploiter les ressources que la providence nous a si généreusement départies, il y a cinq ou six cent mille de nos compatriotes qui enrichissent le sol étranger de leurs sueurs et de leurs travaux. Que d'hommes, que de millions et d'intelligences perdus depuis trente ans pour la gloire et la prospérité de notre pays!

Mais une pensée doit nous consoler dans notre malheur, c'est que ces compatriotes, dont nous déplorons l'absence, sont restés à l'étranger ce que nous sommes, français et catholiques, profondément attachés à nos glorieuses traditions, c'est qu'ils ont appris aux citoyens de la grande république à respecter le nom canadien. Honnêtes, actifs et laborieux, ils prennent des mains de nos riches voisins l'argent qu'ils gagnent si honorablement, mais ils gardent leur foi, leur langue et leur nationalité. Quel plaisir, quel légitime sentiment d'orgueil on éprouve, lorsque visitant les Etats-Unis, on entend les chefs d'ateliers dire en nous montrant nos compatriotes:—voilà nos meilleurs ouvriers!

Il faut les voir ces braves Canadiens, lorsqu'on leur parle de ce qui se passe dans le pays, lorsqu'on leur rappelle quelques-unes des pages immortelles ou sont inscrites les grandes actions de nos ancêtres, lorsqu'on redit à leurs oreilles attentives l'histoire de nos luttes et de nos triomphes! Quelles généreuses émotions, quels élans d'enthousiasme!

On lit dans l'histoire que les Troyens obligés de laisser leur patrie, s'en allèrent par de là les mers et qu'à peine débarqués sur les rivages de leur exil, ils s'empressèrent d'élever des autels aux dieux de leurs pères et prirent plaisir à donner aux fleuves, aux montagnes, à tout ce qui les entourait les noms des lieux chéris qu'ils avaient laissés, afin d'avoir toujours sous les yeux l'image de la patrie.

Les Canadiens émigrés ont fait la même chose, eux aussi ils ont élevé des autels au Dieu de leur enfance, ils se sont groupés autour de l'église, ce point d'appui et de ralliement de la nationalité française, eux aussi ils se sont plu à s'entourer des souvenirs de la patrie.

Aussi en les voyant on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils sont bien les enfants du Canada, les descendants, comme nous, de cette grande nation dont la vitalité merveilleuse fait l'admiration du monde; noble nation aussi grande dans le malheur que dans la gloire, qu'on peut mutiler, mais anéantir, jamais! parce qu'elle est nécessaire aux desseins de Dieu, indispensable à la gloire et à la civilisation du monde!

M. le président, je suis de ceux qui croient que la race française n'a pas encore dit son dernier mot et qu'en Amérique comme en Europe, elle est appelée à porter le flambeau de la civilisation. Je crois que la France va renaître de ses cendres et de ses tombeaux, plus grande, plus glorieuse que jamais, et j'espère que nous aurons notre part dans la gloire de cette résurrection, si nous savons trouver, dans les moments de crise le courage et le dévouement de notre mère patrie, si, sortant de notre apathie, nous faisons un grand effort pour garder ici notre population en lui donnant ce qu'elle va chercher à l'étranger, savoir le travail, l'industrie, l'esprit d'entreprise, l'instruction pratique.

Où j'espère qu'un jour on verra tous ces tronçons épars, tous ces rameaux détachés s'unir pour former un tout, un seul et bel arbre dont la tête dominera le continent américain.

A l'agriculture.—M. J. Péreault répondit à cette santé en termes chaleureux et distingués. Il démontra la nécessité pour ce pays de joindre l'industrie à l'agriculture.

Au commerce.—L'hon. J. L. Beaudry fit un bon discours, mais quand il arriva à parler du Pacifique, il y eut un peu d'excitation qu'il sut calmer cependant avec beaucoup d'habileté.

A l'industrie.—M. Boivin était en train de répondre éloquentement à cette santé, lorsqu'il eut le tort de discontinuer pour inviter quelqu'un à parler de cette question d'une manière digne d'elle.

M. O. Loranger qu'on appelait depuis que M. Beaudry avait cessé de parler, s'exprima avec une force et une vivacité qui lui valurent de chaleureux applaudissements. On croyait l'incident terminé, lorsque M. Chapleau prit la parole sur la même question pour annoncer, disait-il, une bonne nouvelle au sujet du Pacifique.

Tirons un rideau sur le reste, et levons-le un instant, pour admirer M. Cassidy qui, debout sur la table, au milieu des assiettes, répondit à la santé des dames avec l'esprit qu'on lui connaît. Ce charmant discours eut l'effet de ramener la paix et la gaieté.

Disons en terminant que M. Jetté remplit ses devoirs de président avec beaucoup de dignité et d'impartialité, qu'il fut très-heureux dans ses remarques.

Remercions M. Z. Chapleau, le zélé organisateur du banquet, et rendons hommage au bon esprit et à l'activité déployés par les officiers de la St. Jean-Baptiste. Nous sera-t-il permis de mentionner en particulier le nom de M. J. O. Joseph dont nous avons été plus à même d'apprécier la conduite patriotique. On dit qu'il a beaucoup contribué à rendre la St. Jean-Baptiste plus libérale.

TRIOMPHE FRANÇAIS.

Le corps de musique de la Garde Républicaine de Paris a remporté un triomphe extraordinaire au Jubilé de Boston. On ne parle que de cela; tous les journaux ne savent comment décrire l'enthousiasme produit par cette musique merveilleuse; cet enthousiasme a été jusqu'à la frénésie; anglais, américains, irlandais, allemands même, tous n'ont qu'une voix pour proclamer que c'est la Garde Républicaine qui emportera la palme. Hourra! pour la France. On espère que ce célèbre corps de musique viendra à Montréal. Plusieurs citoyens sont à l'œuvre pour nous amener cet heureux événement.

DIAZ DE BADA.

L'un des chefs de l'insurrection qui se fait en ce moment en Espagne en faveur de Don Carlos, a pris part à toutes les luttes qui se sont faites en Espagne depuis trente ans, se battant tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre.

LE TROU DE LA MALBAIE.

On appelle ainsi un endroit très profond encaissé dans les montagnes de la Malbaie à quelques milles de la Baie. C'est un lieu charmant que les touristes se plaisent à visiter; l'eau forme en tombant dans ce trou de magnifiques chutes.

LES COURSES DE BARRIE.

Ces courses ont eu lieu à Barrie, Haut-Canada, le 12 courant en présence d'une foule nombreuse. Les courses qui ont lieu en cet endroit sont en grande réputation en Haut-Canada.

DÉCÈS.

A Montréal, le 23 courant. à l'âge de 27 ans et 5 mois, dame Hermine Drolet, épouse de H. F. Rainville. Ecr., avocat de cette ville. Douée d'un caractère gai et d'une intelligence brillante que la lecture avait considérablement ornée, d'une figure frappante, et d'une physionomie intéressante, elle était l'ornement de nos salons, et se faisait remarquer par la vivacité, le charme de sa conversation et la franchise de son caractère.

Jusqu'à ces derniers jours, elle refusa de croire que la mort oserait l'enlever si jeune, à tout ce qui lui faisait aimer la vie, à l'avenir qui lui souriait, à l'enfant qu'elle adorait. Le sacrifice fut immense; elle le fit, mais qu'il lui en coûtait! Que c'était triste de voir cette jeune femme se cramponner à la vie qui lui échappait, de la voir lutter contre la mort qui l'entraînait comme à regret vers la tombe!

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS.

PAR FAUCHER DE SAINT-AURICE.

A LA VEILLEE.

II.

INTÉRIEURS ET MARINES.

Jérôme demeurait sur la grève qui descend vers Matane. Comme celle de la plupart des pêcheurs d'en bas, sa maison était construite en bois rond. L'intérieur se confondait en un modeste appartement, large et carré, où se trouvait à l'aise un énorme métier à tisser, entre les trames duquel, jouaient, pêle-mêle, les enfants, les chats et le chien du propriétaire. Dans un coin, il y avait une armoire bleue où se mettait la vaisselle; tout auprès, deux larges coffres pour la garde-robe, puis rangés çà et là autour de l'immense poêle en fonte, des chaises de bois, quelques berceuses, et à chaque angle, un lit où, à certaines heures, s'éparpillait la petite famille.

Un fusil à canon long, qui devait dater du temps des Français, sommeillait paisiblement suspendu à l'une des poutres enfumées du plafond, au milieu d'étoiles de mer et autres curiosités marines que le filet de maître Jérôme avait forcé à déserrer le fond de la mer.

Il devait faire chaud dans cette chambre l'hiver, et Dieu merci, ce n'était pas le bois qui manquait, car tout le long de la grève, le fleuve rejetait, chaque mois, assez d'épaves pour chauffer tous les pauvres de Québec.

En humant l'air frais qui entraînait par la fenêtre, on voyait aux alentours de la maison, une berge, des filets suspendus à leurs pieux, des croutes d'épinettes et des fragments de bâtiments naufragés, attendant, pilés en pyramides, le bon plaisir de la cuisine d'Hélène; des cochons et des poules grognant et picorant autour des restes d'une poursuite que l'on venait de dégraisser, et plus loin, clouée sur un des pans de la petite grange où ruminait Caillette, une peau de loup-marin qui séchait au soleil.

Tout ce tohu-bohu était là, pour affirmer une fois de plus la vanité des innombrables occupations auxquelles se livrait ce joyeux monsieur Jérôme Tanguay.

Il nous reçut en bras de chemises, et d'aussi loin qu'il nous vit venir, cria du perron de sa porte.

—Pardonnez-moi, de vous recevoir si pauvrement; ma maison n'est pas grande et si personne ne manque au rendez-vous, nous allons bientôt y être serrés comme la fournaise dans son four.

—Mais Jérôme, votre hospitalité n'en sera que plus chaude, lui dis-je en souriant.

Nous entrâmes. Après nous, arrivèrent Lizotte, le capitaine Létourneau, Jacques Ross, le petit Descoteaux et Urbain Blais. Tous prirent place à qui mieux mieux autour de la chambre, et bientôt une conversation générale s'engagea sur la rareté de la morue qui, cette année là, ne voulait pas donner sur les fonds. Jacques prétendait qu'elle était pourchassée par des mouettes de marsouins qui ne cessaient de la guetter au large, tandis que Descoteaux disait qu'elle avait fui vers le Nord, et devait se tenir dans la Baie de St. Nicolas ou près de la batture de Manicouagan. De son côté, Urbain sous prétexte que le hareng promettait, et que le blé serait d'une belle venue, voulut essayer de glisser son grain de sel à propos de la dernière élection, mais comme on était là pour s'amuser, personne ne prit la peine de relever son allusion, et Jérôme décrochant son violon se mit à jouer un reel.

Je ne sais si c'est la mode ailleurs, mais chez nous, en bas, puisqu'il est convenu d'appeler ainsi les paroisses qui suivent le Bic, un bon violoniste joue autant des pieds que des mains. Ceci paraît être un paradoxe; rien n'est plus vrai pourtant, car, pendant que la main conduit l'archet, les pieds dansent et battent la mesure. La pose classique consiste à mettre habit bas, se tenir la tête légèrement penchée en arrière, et avoir le violon moitié appuyé sur la bretelle, l'autre moitié retenue par les plis bouffants du gilet.

Le reel eut pour effet de faire sortir maître Blais de sa manie de politique. Il s'avança, fort galamment, ma foi, vers madame Tanguay, et tous commencèrent les premiers pas de cette danse fringante que nous tenons des Écossais. De temps à autre, Jérôme s'arrêtait pour s'essuyer le front et prendre un coup, tout le monde faisait de même, et la danse reprenait de plus belle, jusqu'à ce que Blais, se laissant tomber de fatigue sur sa chaise, Jérôme se prit à naziller:

—Lizotte, tu vas nous dire une chanson. —Saperlotte! je ne sais rien et j'ai le rhume, replica l'interpellé, un solide gaillard de six pieds, qui avait la voix sonore et pleine de modulations.

—Allons donc, vas-tu te faire prier comme la fillette de ce ministre protestant que nous descendions en goëlette, l'été dernier. Avance, mon vieux, prends une cerise et lève la hausse.

La cerise eut pour effet de rappeler à Lizotte qu'il savait la chanson du 25 Avril. Elle allait sur un air tendre et tout plein d'une mélancolie que je voudrais pouvoir rendre ici. C'était une complainte taillée à larges coups

dans cette poésie un peu rugueuse qui va si bien aux gens de mer.

A quelle date remontait-elle? Je n'en sais rien; dans tous les cas, elle appartenait à une période antérieure à la conquête.

La voici, dans toute sa naïve simplicité, et je la donne avec d'autant plus de plaisir que je ne la crois pas connue:

Le vingt-cinq Avril! je dois partir Pour naviger sur l'Amérique, Bonne frégate populaire, Quand nous fumes enchaînés (1) Fallut hisser pavillon blanc. Couleur de la France, Ma belle, pour vivre en assurance

Et quand nous fumes en pleine mer. un vit venir trois gros navires, Courant sur nous à grand furie. Trois coups de canon ont tiré, Visant notre gaillard derrière: Sans aucun mal purent nous faire.

Le Capitaine s'est écrié: —Y a-t-il de nos gens de blessé? Ah! oui vraiment, mon capitaine. Regarde donc le contre-maitre. —Mon contre-maitre, mon bon ami. Aurais-tu chagrin de mourir?

—Tout ce que je regrette au monde. C'est le joli cœur de ma blonde.

—Ta blonde, nous l'enverrons chercher. Par trois soldats de l'Amérique. Tant loin qu'elle les voit venir. Ses pleurs, elle ne peut retenir: —Ne pleurez pas jeune galante. Sur la blessure qui le tourmente.

—Je vendrai robes et jupon. Et mon anneau, puis ma coiffure, Galant, pour guérir ta blessure.

—N'engage rien de ton butin: N'engage rien dedans ce monde. Car ma blessure est trop profonde.

Sur les deux heures après minuit. Le beau galant rendit l'esprit. —Adieu la brune! adieu la blonde! Moi, je m'en vais dans l'autre monde!

J'étais en train de songer à ce jeune et élégant contre-maitre, frappé par un boulet, sur le gaillard d'arrière de son vaisseau, au moment même où il regardait peut-être ce pavillon blanc,

Couleur de France,

qui avait mis l'assurance au cœur de sa belle, lorsque je fus tiré de ma rêverie par l'ami Jérôme qui faisait prendre une larme à ses convives.

—Ça gratte, mais c'est du bon, disait d'un ton de haute philosophie Lizotte, en remettant flegmatiquement son verre sur la table.

—Oui, ça aide à mettre le feu dessus, répartit Tanguay, qui en ce moment allumait sa pipe à la chandelle: à votre tour maintenant, capitaine Létourneau.

—Je veux bien, fit tout simplement le capitaine, et il commença sur un ton triste:

L'habitant qui ramène ses charnières, Le soir s'endort auprès d'enfants jousffus, Tandis qu'hélas! nous, pauvres matelots, Pour seuls amis nous n'avons que les flots.

Il y avait de la poésie là-dedans, et c'était avec délices que j'attendais la suite de la complainte, lorsque tout-à-coup le capitaine, passant sur son front sa manche de chemise, nous dit d'un ton chagrin:

—Tiens, c'est curieux, je ne m'en rappelle plus. Dame! il y a longtemps que je ne l'ai pas chanté. La dernière fois, c'était à l'Anticoste; je vieillais chez Gamache.

—Comment, vous avez connu Gamache? dis-je avec curiosité.

—Oui, monsieur, je l'ai vu une fois, lorsque je suis parti de Québec pour aller faire naufrage sur la pointe est de son île, ajouta-t-il, avec une conviction toute fataliste. C'était un fier brin d'homme, allez! et puisque cela vous intéresse, je m'en vais remplacer cette satanée chanson, qui s'est enracinée dans ma mémoire, par une autre qu'il chantait souvent. Je la tiens de lui; elle n'est pas drôle, mais servira à vous prouver ma bonne volonté, et elle vous montrera qu'on en voit de rudes dans notre métier. Allons, excusez la compagnie, je serre le vent.

Et il chanta d'une belle voix de basse, en enjolivant chaque finale de ces inimitables fioritures si chères à tout chantre campagnard:

Voilà bientôt le temps qu'arrive, Navigateurs! nous faut partir! Ma mère reste sur la rive Quand sur la mer me faut courir; Choisissez le temps le plus beau: Pour naviguer dessus ces eaux!

Sa mère dit: " Mon cher enfant! Ta partance m'est bien sensible, Reviens pour le sûr dans un an "

Vous qui vivez sur cette terre, Je vais en dire queques mots: Vous vous plaignez de la misère, Qu'est-ce donc auprès des matelots? Le jour fini, vous vous couchez; Nous, il faut le recommencer.

Sa mère dit: " Mon cher enfant! Ta partance m'est bien sensible, Reviens pour le sûr dans un an "

S'il fait beau, l'on vit à son aise. Hélas! ça n'est pour longtemps! Quand vous jasez, sur vos chaises, Nos vaisseaux sont sur les bûches, Sans avoir heure de repos, Voilà la vie des matelots.

(1) J'écris comme Lizotte prononçait ce soir-là. Evidemment, enchaînés vient du mot anglais shallops qui veut dire eau basse, batture, bas-fond. Enchaînés n'est pas le premier et anglicisme qui se soit glissé chez nous. Champlain, à propos de Kertk, n'écrivait-il pas? —Estans certainés de l'ennemi. Champlain, édition Laverdière, tome VI., p. 173. F. DE ST. M.

Sa mère dit: " Mon cher enfant! Ta partance m'est bien sensible, Reviens pour le sûr dans un an. "

L'été se passe, et les amis Ne fument pas tous à la Toussaint. Las! un grand nombre sont péris Sans qu'on put leur tendre la main. Nous nous disons: " A chaque instant Il peut nous en venir autant! "

Sa mère dit: " Mon cher enfant! Ta partance m'est bien sensible, Reviens pour le sûr dans un an. "

Pas drôle, sa chanson! mais sans s'en douter, l'excellent capitaine Létourneau venait d'ajouter à notre " Chansonnier populaire " l'une de ses plus navrantes mélodies.

Que dites-vous de ce triste refrain de la mère qui, à chacune des poignantes paroles de son fils, répond des larmes pleins les yeux?

Reviens pour le sûr dans un an!

Que voulez-vous? le pêcheur comme le matelot ne peut pas être toujours joyeux. Chaque matin, le flot l'emporte sans lui dire comment il reviendra le déposer sur la grève, lorsque le soir sera venu. Aussi chacun avait-il répété à l'unisson le touchant refrain, et le cri de l'angoisse maternel achevait d'aller se perdre dans les gémissements de la mer qui pleurait sur les galets, lorsque la porte s'ouvrit pour laisser passer deux nouveaux venus.

III.

JEAN BART ET BIDOU.

Jean Bart et Bidou étaient deux types, comme il s'en retrouve encore assez rarement, dans nos paroisses canadiennes.

Chasseurs par tempérament, buveurs par goût, vieux par habitude, c'était à qui se ferait la plus belle gasconnade, et franchement, ils étaient de force à rompre une langue avec cet excellent Cocardasse, junior, et le doux frère Amable Passepoile.

Ceci était connu par toute la côte, aussi leur arrivée fut-elle saluée par des hurrahs enthousiastes.

—Nous avons vu de la lumière et nous sommes entrés, balbutièrent-ils tous les deux ensemble.

—Mais vous êtes les bienvenus, répartit Jérôme tout radieux; prenez une chaise, un coup et du tabac.

—Merci, merci, Jérôme, ça n'est pas le cœur qui te manque, toi, hasarda le sentimental Bidou.

—Oui, reprit Jean Bart, il ressemble, sous ce rapport, à mon pauvre Jean, de Manicouagan. Te rappelles-tu, Bidou, comme il savait nous offrir, avec grâce et à propos, de ce magnifique gin qu'il avait sauvé lors du naufrage de la Magicienne, sur les terribles bancs de sable de là-bas?

—Si je m'en rappelle, Jean Bart? mais il faudrait être ingrat envers Dieu et envers sa créature, ton fils, si je n'avais pas rangé le jour où j'ai fait sa connaissance, parmi les plus beaux et les plus courts de ma vie. Mille grâces! chaque soir, à l'heure où tinte l'Angelus dans les paroisses, c'était moi qui remplaçait la cloche absente et je te disais:

—Allons, Jean Bart, il est temps d'aller prendre de l'appétit chez ton descendant.

—C'est vrai cela, et nous partions, bras-dessus, bras-dessous, pour passer la veillée chez ce cher Jean. Ah! que de bonnes histoires on se contait devant ces trois grosses futailles de pur Hollande qu'il avait arraché à un péril imminent, comme dit le docteur Duvert. Et puis, le gardien du phare, était-ce un fin garçon, ça? Si le Saint-Laurent avait été du rhum, dans dix ans d'ici, il n'y aurait plus eu besoin de lumières; les vaisseaux s'en seraient allés faire naufrage ailleurs, car tout aurait été bu.

—Ah! pour ça je suis de ton avis, mais en fait de gardien je lui préférerais encore le grand Comeau du phare de la Trinité. Il est vrai qu'à jeun il n'était pas commode. Comeau avait alors des colères terribles, mais quand nous nous enfermions dans sa chambre à coucher, et qu'il tirait le long de la muraille une petite table ronde couverte de verres et de bouteilles, ah! le beau temps revenait alors, et si ce n'avait été ce satané cerceuil qu'il avait fait dresser tout droit, debout, le long de la muraille, j'aurais pu porter la boisson presque autant que maître Comeau. (1)

—Pas si bête, de m'approcher de Comeau pour me faire tuer et enterrer sur une île déserte, ah! bien j'ai toujours eu d'autre chose à faire, Dieu, merci. Mais le père et la mère Bédard, du phare de la Pointe des Monts, ça c'était du bon butin! Tu dois te rappeler de la grosse maman qui était si bonne pour tout le monde, et puis du père Bédard qui lui ne donnait qu'en réchignant, mais qui avait tout aussi bon cœur que son baleineau de femme.

(A continuer.)

(1) Je n'ai pas besoin de dire que tous ces détails sont rigoureusement vrais. Je les tiens du député de Gaspé, M. le commandant Fortin, qui a bien connu Comeau et la famille de l'excentrique Bédard, frère du juge de ce nom. —Personne ne sait autant son Heuve St. Laurent par cœur comme M. Fortin. Entre autres détails intéressants, il me disait qu'un jour, —il était en Bretagne — en lisant un livre destiné aux caboteurs français, il avait découvert une espèce de contrefaçon belge de notre beau golf. Sur la côte armoricaine se cachait un petit port nommé Moisis, et à quelque distance de là se trouvaient les Sept-Iles.

F. DE ST. M.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues au bureau du Surintendant des Travaux du Saint-Maurice, Trois-Rivières, jusqu'au 10me jour de juillet prochain, à midi, pour la construction d'une ECLUSE et ESTACADES (FLAT DAM AND BULKHEADS) sur la rivière Saint-Maurice, aux Chutes des Grandes Piles.

Les plans et spécifications peuvent être vus au bureau du Surintendant. Chaque soumission doit être signée non-seulement par les parties soumissionnant, mais par les deux cautions proposées. Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

Par ordre, W. R. SYMMES, Surintendant.

Bureau du Surintendant des Travaux du Saint-Maurice, Trois-Rivières. 3-26 c

REMEDES

DU

Dr. J. A. CREVIER.

GRANDES DECOUVERTES!!!

L'ANTI-CHOLÉRIQUE

LE SEUL SPÉCIFIQUE connu contre le Choléra, et toute espèce de Diarrhée, dérangement d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix..... 50c la bouteille.

L'Anti-Dyspeptique et Restaurateur du Sang

Guérit radicalement la Dyspepsie, Faiblesse d'Estomac, Migraine, Névralgie Perles Blanches, Dysenterie Chronique, Stomachique, puissant pour opérer et terminer la convalescence après toute espèce de maladies débilitantes.

Prix..... \$1.00 la bouteille.

RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE

Guérit toutes les maladies du cuir chevelu, éruptions, irritations, fortifie la racine des cheveux, l'empêche de tomber et les fait croître, leur rend leur couleur primitive.

Prix..... \$1.00 la bouteille.

LES REMEDES DU Dr. J. A. CREVIER

Ne contiennent aucune préparation de mercure, de sorte qu'on peut en faire usage en tout temps et boire de l'eau froide sans danger.

Une longue direction accompagne chaque bouteille. Les marchands et pharmaciens de toutes les villes et campagnes du pays pourront s'adresser au Dr. J. A. CREVIER, Montréal.

No. 44, Rue Bonsecours. Une réduction libérale sera faite au commerce.

L'efficacité de l'anti-cholérique et de l'anti-dyspeptique ou Restaurateur du Sang est attestée de la manière la plus énergique par les messieurs suivants:

Les RR. messieurs J. Raymond, Ptre., V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, Ptre., V.-G. et Sup. du Collège de Ste. Marie de Monroir; J. S. Darome, Ptre.; F. X. Collette, Ptre., Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provencal, curé de St. Césaire; J. S. Taupier, Ptre., curé de St. Paul; l'Hon. W. Chaffers, membre du Conseil Législatif; les docteurs Franchère, Pinso neault, Jacques, et par MM. Charles Couture, Victor Côté, J.-Bte. Tessier, Dlle. Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes. 3-25 tr



AVIS PUBLIC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 10 Juin 1872.

Remise en Douane ou en Entrepôt de Thé et Café.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que tous les droits de Douanes, spécifiques ou ad valorem, maintenant payables sur le Thé et le Café importés en Canada, seront rappelés le et après le 1er Juillet prochain. Et avis est de plus donné que le Thé et le Café dans les paquets originaux sur lesquels tels droits ont été payés, pourront être remis en Douane ou en Entrepôt, dans aucun temps avant le vingt-neuvième jour de Juin de la présente année, et qu'en étant ainsi remis en Douane ou en Entrepôt, le montant des droits spécifiques payés sur tels Thé et Café, seront repayés au propriétaire et un rabais par le Collecteur des Douanes au Port où ils sont ainsi remis en Douane ou en Entrepôt, ou par le Receveur-Général.

Par ordre, R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

3-25b

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 11 Juin 1872.

Remise en Entrepôt de Thé et Café.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les personnes qui ont droit à remettre en Douane ou en Entrepôt le Thé et le Café sous l'autorité d'une résolution récente de la Chambre des Communes dont l'Avis a été publié dans un Extra de la "Gazette du Canada," de cette date, pouvant ainsi remettre en Douane ou en Entrepôt, tels Thé et Café, au plus prochain Port, où ils serent, ou tels Thé et Café, peuvent être déposés ou remis en Entrepôt dans tout Entrepôt du Revenu de l'Intérieur, si tel Entrepôt du Revenu de l'Intérieur est le plus près de la place où se trouvent tels Thé et Café. Le Collecteur ou Officier du Revenu de l'Intérieur ayant charge de tel Entrepôt dans une place où il n'existe pas d'Entrepôt de Douanes, ayant reçu instruction de recevoir tels Thé et Café en la manière et les conditions mentionnées dans le dit Avis.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

3-25b

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS., JEUDI, 27 JUIN, 1872.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

Le temps est aux grèves à New-York, plus de 16,000 ouvriers se sont mis en grève pour obtenir le même salaire pour 8 heures de travail. A New-Haven, les ouvriers se sont aussi soulevés. Des troubles ont eu lieu à New-York.

L'association chrétienne des jeunes gens a tenu récemment une convention à Lowell. Parmi les résolutions adoptées, il y en a une qui déclare l'usage du tabac comme anti-chrétien. Pauvres gens!!!

Le comité Républicain doit recommander comme insigne de parti pour la prochaine campagne, une médaille en cuir, avec les noms de Grant et Wilson. Cette médaille sera portée pour rappeler le tanneur et le savetier d'autrefois. Grant ayant été tanneur et Wilson cordonnier.

Nous suggérons au comité républicain de faire inscrire les noms de Greeley et Brown sur le revers de la médaille républicaine. S'il ne le fait pas, il est possible que le peuple le fasse en Novembre.

Bonne nouvelle pour les voyageurs. Un char Pullman fera le trajet entre Montréal et Worcester, à partir du 1er juillet. Jusqu'ici il n'y a pas eu de char d'ortoir entre Worcester et Nashua, mais dans quelques jours ce confort sera donné aux voyageurs.

Depuis l'établissement de la République jusqu'au 1er Janvier 1871, sept millions et demi de personnes ont émigré aux Etats-Unis. De ce nombre, 4,104,553 parlaient anglais, 2,643,069, parlaient allemand, 377,889 parlaient français, espagnol ou italien.

On lit dans l'Espérance du Peuple: "Un de nos amis nous communique les passages suivants d'une lettre écrite par un respectable ecclésiastique :

"Il paraît que dans l'Allemagne aussi on n'est pas trop rassuré. Hier, j'entendais lire à Chavagnes, dans une nombreuse réunion de prêtres, une lettre écrite par un prêtre de Metz à une de ses parentes, religieuse à Chavagnes. Il rapporte ce qu'il a lu dans un grand nombre de journaux qui se publient sur les frontières de France, et ce qu'il tient de témoins oculaires.

"Ces faits ont lieu depuis le mois de mars, et continuent encore, et cela dans un grand nombre de villes: les témoins sont très nombreux, et la police prussienne s'en est émue.

"Voici, d'après cette lettre, ce qui a lieu: "Des croix, très bien formées, paraissent dans les carreaux de verre de croisées; elles ne sont vus que du dehors: elles paraissent sombres, on dirait l'ombre d'une croix sur le verre. Autour de ces croix on voit tantôt des poignards, tantôt des têtes de mort. On a vu dans une croisée un sabre dont la lame paraissait rouge.

"Les journaux allemands qui racontent ces faits ne savent comment les expliquer. Il y en a qui ont cru que cela dépendait de la composition du verre. La police s'est emparée de cette idée. Elle a fait enlever les carreaux dans lesquels elle se croyait sûre de ne rien voir. Mais une fois en place, ce qui paraissait dans les premiers paraissait aussi dans les autres.

"Il n'est pas étonnant que le peuple de ces contrées soit effrayé. On le serait à moins.

"Vous voudrez bien, monsieur le docteur, en croire ce que vous voudrez, je vous rapporte ce que j'ai entendu lire.

"Si ces faits sont réels, et il est impossible qu'ils ne le soient pas, puisque les journaux de ces contrées en parlent comme d'un événement public, les journaux français ne doivent pas tarder à nous en parler."

(La date de cette lettre est du 14 mai.)

EN FUMANT.

Décidément, me direz-vous, mes bons amis, Courte-Heuse, vous semblez prendre l'Opinion Publique pour une tabagie!

Depuis quelques semaines vous ne nous parlez plus qu'en fumant comme si vous aviez affaire à des jambons!

A cela je réponds. Je n'ai pas affaire à des jambons mais à de bonnes gens qui me pardonneront ces petites habitudes fumigatoires. C'est un défaut aristocratique dont se rendent coupables plusieurs de nos députés et même des ministres.

Et puis, je dois vous l'avouer, ça me va, à moi, de vous écrire en fumant, les spirales de la fumée me représentent les contorsions de nos acrobates politiques, alors je professe un profond mépris pour tout ce qui m'entoure, je saisis ma plume avec un sourire moqueur, je me déclare libre-penseur; c'est tout dire!

C'est entendu n'est-ce pas, je fumerai et je griffonnerai en même temps. Vous tous, amateurs du chibouque et du cigare, vous lirez mes bêtises en fumant, et vous aimables lecteurs qui n'aimez pas la fumée du tabac, vous voudrez bien lire ces mêmes bêtises lorsque le sommeil commencera à allourdir vos paupières. A la seconde ligne, la fumée de ma pipe ne vous importunera plus et vous ronflerez d'importance. Sur ce j'entre en matière, c'est à dire dans la question du mariage et je dis :

Le mariage est l'union monogame d'un homme et d'une femme qui seront ensemble, côte à côte, toujours les mêmes, aimants, empressés, dévoués dans la maladie et la pauvreté, comme en santé et dans les temps heureux, pendant toute leur vie et au-delà même du tombeau!

Une cérémonie de mariage à Chicago!
Le ministre à l'époux.—Osez-vous prendre cette pièce de soie et cette tablette de tulle pour votre épouse?
L'époux tout confus—Oui, je l'ose!

Le sujet est inépuisable, mais ma pipe est épuisée, aussi je finis par un emprunt :

Les deux moyens d'étendre la civilisation sont de propager la morale et l'industrie, afin de rendre les mœurs plus bienveillantes et l'aisance plus générale.

COURTE-HEUSE.

VOIX CHAMPÊTRES.

PAUL ET MARIE.

A 12 ans.

Ils s'étaient adorés dès l'âge le plus tendre,
Et les anges du ciel seuls auraient pu comprendre
Ce qu'ils se répétaient tout bas.
A peu près du même âge ils entraient dans la vie
Prenant pour eux l'amour et laissant là l'envie,
Un de nos chagrins ici bas.

De même que deux fleurs que le jour fit éclore
Dès que naissent au ciel les doux feux de l'aurore,
Mêlent leurs parfums les plus doux,
Ces deux enfants mêlaient la bonté de leur âme
Puisant d'en haut l'amour, cette éternelle flamme,
Dont les anges étaient jaloux.

C'était plaisir de voir ces deux êtres fragiles
Parfumer à douze ans leurs foyers si tranquilles,
De leurs innocentes amours;
De les voir le matin à travers les prairies
Courir, faire un bouquet pour l'autel de Marie....
C'étaient leurs jeux de tous les jours.

Ils s'aimaient sans avoir ni chagrin ni misère,
Ce cortège constant de nos amours sur terre :
Au ciel on doit aimer ainsi.
Ils n'avaient de l'amour que l'innocente joie
Que ce dictame saint que le Seigneur envoie
A l'âme pure et sans souci.

A 20 ans.

On croyait, et le bruit en courait au village,
Que Paul avait un soir de bal été volage
Et l'autre coquette en retour;
Que depuis ce soir là, dernier bal de l'automne,
Pour égayer l'hiver avide et monotone
Ils ne se faisaient plus l'amour.

Les vieilles se trompaient. Paul aimait bien Marie,
Mais Marie avait vu le soir dans la prairie
Un garçon mis élégamment,
Qui s'était approché noble et fier auprès d'elle
Lui glissant dans la main une fleur fraîche et belle
Avec un joli compliment.

Et Marie avait pris et compliment et rose;
On avait vu rougir sa figure si rose
Sous les regards de l'inconnu.
Puis le soir dans sa chambre, agitée et tremblante
Elle s'était mirée à la glace luisante....
Adieu son amour ingénu!

.....
Paul un beau jour trouva dans notre humble village
Un cœur pour remplacer cette brune volage,
Un cœur pour consoler son cœur,
Et pendue à son bras la blonde jeune fille
Lui fit tôt oublier par sa mine gentille
Marie et son premier bonheur.

Les deux couples parfois se croisaient sur la route;
Paul disait à Cora des mots tendres sans doute,
Car Marie, elle, rougissait.
Elle comprit trop tard la méchante fillette
Que parfois tout s'oublie, amour que l'on regrette
Et bonheur qui nous souriait!

M. J. A. POISSON.

Arthabaskaville.

VARIÉTÉS.

Deux jeunes époux, demeurant quai Jemmapes, s'étaient pris de querelle pour un motif futile. La jeune femme voulait un objet de toilette que son mari, par mesure d'économie, refusait d'acheter.

—Eh bien! lui dit-elle, puisque tu me refuses si peu de chose, tu t'en repentiras. Je vais me jeter à l'eau!

Elle sortit précipitamment.

Le mari crut à un moment de dépit sans conséquence. Mais bientôt des clameurs s'élevèrent du quai le firent tressaillir. La jeune femme, d'un caractère très vif, venait d'accomplir son projet.

Il courut. Un passant, le sieur Blondeau, modéleur, s'était jeté à la nage. Il ramena saine et sauve la trop susceptible épouse, qui se précipita dans les bras de son mari, et tous deux, réconciliés, remercièrent avec effusion le sauveur, qu'ils retinrent à dîner.

Jamais les temps modernes n'ont été témoins d'une misère comparable à la famine qui décime la Perse depuis un an environ. Un Anglais, qui a récemment voyagé dans ce malheureux pays, le capitaine Pierson, donne des détails navrants sur l'état du pays, et prétend que la dernière phase de la famine est pire que la première. Pendant son voyage de Shiraz à Teheran, il a trouvé la route jonchée de cadavres à demi dévorés. La misère a poussé les populations, ordinairement paisibles, à des actes de désespoir qui ont été jusqu'à l'anthropophagie. Le brigandage et autres actes de violence ont été fréquents le long des routes. Dans la capitale seule, sur une population de 80,000 âmes, au moins 20,000 sont tombées victimes de la famine et de maladies qui en ont été la suite.

Mlle Bébé a reçu le fouet pour avoir mangé, clandestinement, la moitié d'un pot de confitures.

—Voyons, lui dit ensuite la maman, qu'est-ce que tu dirais si j'avais fait une chose pareille?

—Je te dirais: "Petite mère, puisque le pot est commencé, il faut le finir."

M. de Bismark est, paraît-il, atteint d'une assez grave indisposition, la *schlaflosigkeit*.

On se demande quelle peut être cette maladie qui a un si drôle de nom.

Je n'en sais rien, mais je m'en doute.

La *schlaflosigkeit* doit être une forte gastrite compliquée d'un appétit formidable.

Le malade avale tout ce qu'il trouve autour de lui et ne digère rien; il ne peut se retenir de manger et tout lui fait mal.

Quand on fera son autopsie on lui trouvera une pendule dans l'estomac.

Un procès des plus curieux est intenté en ce moment à Londres par les héritiers d'un banquier millionnaire, M Charles D...., à la Société protectrice des animaux anglaise.

M. D.... a laissé par testament toute sa fortune à la Société. Or, les héritiers prétendent qu'il y a eu captation. Le défunt, disent-ils, croyait à la métempycose, et était convaincu qu'il deviendrait cheval ou chien après sa mort. Certains membres de la Société, flattant sa manie, lui avaient promis de le reconnaître sous sa nouvelle forme à certain signe de tête qu'il viendrait leur faire, et de lui donner l'avoine la plus choisie s'il était cheval, les *rumpsteaks* les plus appétissants s'il était chien.... à la condition, bien entendu, qu'il léguerait ses millions à la Société.

Les débats ne peuvent manquer d'être des plus curieux.—
Figaro.

Un écrivain français, voulant engager les femmes à réformer la société, leur propose un plan d'association. Il suppose une réunion de dames, faite dans le but de jeter les bases de cette association. Voici les principaux articles :

—En principe général, toutes les associées prendront l'engagement d'honneur de combattre les excès du luxe, les usages contraires à la décence et à tout ce qui tend à l'impudicité ou à l'immoralité. Que décidez-vous sur cet article?

—Adopté.

—En particulier, elles s'engageront :

"1^o A ne point porter de robes décolletées ou trop peu modestes et à ne pas en laisser porter à leurs filles."

—Adopté.

"2^o A ne point permettre que cette mode indécente soit suivie dans les soirées données chez elles, et à ne point assister à celles où elle serait tolérée."

—Adopté.

"3^o A ne point assister personnellement et à ne point conduire leurs enfants aux théâtres où l'on jouerait de mauvaises pièces."

—Adopté.

"4^o A ne point lire ni laisser lire à leurs enfants et inférieurs des livres, brochures ou journaux dangereux pour la foi et pour les mœurs."

—Adopté.

"5^o A ne faire élever leurs enfants que dans des maisons chrétiennes, où l'éducation soit bien entendue."

—Adopté.

"6^o Un conseil ou comité de censure sera établi pour éclairer l'association sur les écrits, pièces de théâtres, usages nouveaux, qui mériteraient de lui être signalés."

—Adopté.

—Monsieur, répond Mme Caton, vous n'êtes point assez sévère; pourquoi, par exemple, n'interdisez-vous pas absolument les théâtres aux associées?

—De peur qu'en paraissant trop demander, je n'obtienne point assez; mais j'attends ultérieurement du zèle de ces dames des choses que je n'oserais solliciter aujourd'hui.

—Je voudrais, continue la respectable dame, qu'on attaqué de front le ridicule usage de la crinoline et l'instabilité plus absurde encore de la mode.

—Allons, se récrient toutes les dames! soyez plus conciliante, madame Caton; il faut savoir ménager la faiblesse humaine. Voulez-vous donc que nous fassions rire tout le monde de nous? Ce serait tuer notre association dès le début.

—Combien voulez-vous de variations de modes en dix ans? Je vous en accorde deux. N'est-ce pas assez de changer la forme de vos vêtements tous les cinq ans?

—Sans doute, il vaudrait même mieux adopter une forme élégante et commode, pour ne la plus changer; mais qui peut imposer sa volonté au public? Ne sera-ce pas déjà beaucoup que de proscrire toutes les modes inconvenantes?

COMBIEN NOUS DEVRIONS ÊTRE RECONNAISSANTS.—Presque tous les désordres du corps humain peuvent être distinctement retracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est le premier pas vers la santé. La médecine Indienne si universellement connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonees, se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent. Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage. Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puissance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les personnes dont la vie a été rendue à l'aisance, à la vigueur et à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shoshonees après l'infructueux essai de tous les remèdes pharmaceutiques, attestent ce fait.

3-22e

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

NAISSANCES.

A Penbrooke, Ontario, le 3 du mois courant, la dame de J. A. Derloges, m.D.V., une fille.

A Beauharnois, le 17 du mois courant, la dame de C. Fortin, marchand, un fils.

A Worcester, Mass, le 21 juin, la dame de M. G. A. Demers, un fils.

DECES.

Au presbytère de St. Célestin, chez son fils M. le Curé, le 17 Juin, à l'âge de 72 ans, après une longue et cruelle maladie soufferte avec une grande résignation, dame Euphrasie Goulet, épouse de feu David Marquis, Ecr. Tendre et charitable envers les pauvres, elle emporte l'estime de tous ceux qui ont eu l'avantage de la connaître.

Le 6 courant, en la paroisse de Ste. Rose, est décédé J. B. Ouimet, docteur-médecin, fils de J. B. Ouimet, cultivateur.

Des études brillantes, une conduite pleine de réserve et de raison, faisaient pressager, pour ce jeune homme, la plus belle carrière.

Il a été enlevé prématurément, à l'âge de 23 ans, par une phthisie pulmonaire.

Ses obsèques ont eu lieu le 18 courant.

Le 11 courant, à West Farnham, Q., à l'âge de 26 ans, 4 mois et 9 jours, Antoine Hector Millette, Ecr., m. l. P.

A Worcester, Mass, le 16 juin, Marie-Céline, âgée de 12 ans 3 mois et 7 jours, et le 17, Joseph Rodolphe, âgé de 8 ans, 3 mois et 22 jours, tous deux enfants de M. N. Bédard ci-devant de Sorel.

Le *National* et les journaux de Sorel sont priés de reproduire.

SI VOUS VOULEZ AVOIR VOS CHAPEAUX de Panama et vos chapeaux de paille proprement nettoyés et garnis, allez au
No. 696. RUE CRAIG,
 Et ayez-les arrangés de suite par
G. E. SIEGARS,
Successeur de G. W. Ketchum.

3-26 d
C. T. BERNIER,
 IMPORTATEUR DE MARCHANDISES.
 No 167, Rue St. Joseph.
(Près du Carré Chabouillet)
 C. T. BERNIER tient constamment en main un grand assortiment de marchandises sèches qu'il dispose à très bas prix pour argent comptant,
EN GROS ET EN DETAIL.
 3-15 m C. T. BERNIER.



AVIS.

DEPARTEMENT DES DOUANES, Ottawa, 6 juin 1872.
AVIS est par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil en date du 3 courant et en vertu de l'autorité qui lui est dévolue par la 3^{me} Section de la 34^{me} Vic., Chap. 10, d'ordonner et d'enjoindre de transférer les articles suivants sur la liste des effets qui peuvent être importés en Canada libres de droits, savoir:
 "Dissolution de cuivre."
 "Sels pour des fins de teinture."
 Par ordre.
R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes.
 Ottawa, 10 juin 1872. 3-26 c

A VENDRE

A. ST. PACOME un Cheval trotteur de première force. S'adresser à M. le Curé du lieu. 3-26 ff

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.
(Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
 MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.
 Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau.
 On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud.
 Bureau et Manufacture
 No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTRÉAL.
 77 Rue St. Jacques. 3-22 z

CHARLES GARTH,
JAMES MATTINSON,
H. W. GARTH.

A. PILON & CIE.
 ÉTABLISSEMENT NOUVEAU,
 381¹/₂—RUE ST. CATHERINE.—381¹/₂
A l'Enseigne de la Boule Verte.

MAGASIN de marchandises sèches, de mode et de fantaisie. Assortiment de premier choix. 3-24 m

COURS ELEMENTAIRE

BOTANIQUE
 ET
FLORE DU CANADA

A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION
 PAR
L'ABBÉ J. MOYEN,
 PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU
 COLLÈGE DE MONTRÉAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches.
 Prix: Cartoné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine.
 Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.)
 Cartoné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.
 En vente aux bureaux de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-24 ff

AVIS.

LES ABONNÉS de l'Opinion Publique trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix au Nouveau magasin de
DAMIEN & DESCOTES.
 3-24 l 529¹/₂—RUE CRAIG—529¹/₂

NOUVEL ÉTABLISSEMENT.
TREMPE & GAUTHIER,
 19 — RUE ST LAURENT — 19

MM. TREMPE & GAUTHIER ci-devant de la maison Morgan ont l'honneur d'informer le public que le 15 avril, ils ont ouvert au No. 19 sur la Rue St. Laurent, un magasin de marchandises sèches, où l'on trouvera constamment un assortiment complet de marchandises et de nouveautés, des meilleurs et derniers goûts.
 M. Trempe ayant passé 14 ans dans la maison Morgan offre des garanties d'homme d'affaires.
F. X. TREMPE & S. GAUTHIER.
 Montréal, 8 Mai 1872. 3-20 l

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:
 GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVERTS en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICHERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX.
L. J. A. SURVEYER,
 3-22 z 524 Rue Craig, Montréal.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
 MARDI, 14^{ème} jour de mai 1872
 PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. le Ministre des Douanes, et en conformité des dispositions de la 8^{ème} section de "l'Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par le présent ordonné que Mesford, dans le comté de Grey et Province d'Ontario, soit et le même est par les présentes constitué et érigé en un Port Extérieur de Douanes, et placé sous la surveillance du port d'Owen Sound.
WM. H. LEE,
 Greffier, Conseil Privé.
 3-24 c

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
 LUNDI, 29^{ème} jour d'Avril 1872.
 PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. le Ministre du Revenu de l'Intérieur, et en vertu de l'autorité donnée et conférée par l'Acte 31 Victoria, Chap. 8, intitulé: "Un acte concernant le Revenu Intérieur," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné qu'en addition aux Ports mentionnés dans la 9^{ème} classe de l'ordre en Conseil du 27 avril 1868 et des ordres subséquents, comme Ports d'où les produits sont sujets aux droits d'Excise seront exportés en Entrepôt, le port suivant sera, et est par le présent constitué un Port pour l'objet ci-haut mentionné, savoir:
 Le Port de Shédiac dans la Province du Nouveau-Brunswick.
WM. H. LEE,
 Greffier, Conseil Privé.
 3-24 c

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
 JEUDI, 15 jour de Mai 1872.
 PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable M. le Ministre des Travaux Publics, et en vertu de l'autorité conférée par la 5^{ème} Section de l'Acte 31, Vic., Chap. 12, intitulé: "Un Acte concernant les Travaux Publics du Canada," il a plu à Son Excellence, et il est par les présentes ordonné que la Cédule suivante de tarifs spéciaux pour les passagers et le fret passant sur le Chemin de fer de la Nouvelle-Écosse entre Richmond, Halifax et Pictou, allant ou revenant de Terre-neuve, sera et la même est par les présentes approuvée et adoptée.
WM. H. LEE,
 Greffier, Conseil Privé.
 3-24 c

CÉDULE.
CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.
 Proportion de Tarifs spéciaux pour Fret et Passagers en Chemin de Fer.
 Entre Richmond (Halifax) et Terre-neuve.
 PASSAGERS.
 Première classe, chaque..... \$2.50
 Seconde do do..... 2.00
 Entrepont do do..... 2.00
 3-24 c

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

APRÈS le 25 Juin prochain, les Émigrants seront expédiés au Fort Garry aux taux suivants:
DE TORONTO AU FORT WILLIAM.
 Adultes \$5; enfants au-dessous de 12 ans, \$2.50. Passage gratis pour 50 lbs de bagage personnel. Bagage extra, 35 centins par 100 lbs.
DU FORT WILLIAM AU FORT GARRY.
 Émigrants, \$15; enfants au-dessous de 12 ans, \$8. Passage gratis pour bagage personnel au montant de 150 lbs. Bagage extra, \$2 par 100 lbs. (On ne peut emmener ni chevaux, bœufs, wagons, ou instruments pesants d'agriculture.)
MODE DE TRANSPORT.
 Par chemin de fer de Toronto à Collingwood ou Sarnia.
 Par Steamer de Collingwood ou Sarnia au fort William.
 45 milles en wagon du Fort William au Lac Shebandowan.
 310 milles de navigation interrompue, en bateaux non-pontés, du Lac Shebandowan à l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.
 95 milles en charrette ou wagon, depuis l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.
 Entre le Fort William et le Fort Garry, les Émigrants pour leur accommodement, seront pourvus de cabanes et de tentes pour les portages. Les passagers doivent prendre avec eux leurs provisions. Des provisions seront toutefois fournies, au prix couté, au Lac Shebandowan, au Fort Frances et à l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.
 Des billets pour toute la route au Fort Garry via Fort William peuvent être pris à Toronto, aux stations des chemins de fer du Nord, du Grand Ouest et du Grand Tronc.
 Les émigrants sont requis de prendre notice que les effets doivent être limités à une pesanture de 150 lbs. pour faciliter le transport sur les portages et que le bagage et les provisions de chaque émigrant ne doivent pas excéder 450 lbs. Après le 1^{er} août prochain, la route de la Rivière Rouge sera dans une condition à admettre le transport d'articles pesants.
 Par ordre,
F. BRAUN,
 Secrétaire.
 Dépt. des Travaux Publics, Ottawa 30 mai, 1872. 3-24 c

O. DESMARAIS,
 PHOTOGRAPHE.
 Coin des rues Craig et St. Laurent,
 MONTRÉAL.
 On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20 z

F. X. BEAUCHAMP,
(Successeur de D. Smith.)
BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRÉCIEUSES.
 134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134
 MONTRÉAL. 3-45 m

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1856
 MÉDAILLE DE 1^{ÈRE} CLASSE,
ALFRED LABARRAQUE & C^{ie}.
QUINQUIN LABARRAQUE
 Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinquin Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.
 Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable: de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.
 Le Quinquin Labarraque approuvé par l'Académie de Médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.
 Le Quinquin Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.
 Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montréal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.
 M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
 Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chaque peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement désagréable du goudron.
 Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans le cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
 Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON: — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.
BRONCHITES
CATARRE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE.

EN LOTIONS: — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DEMANTEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU.

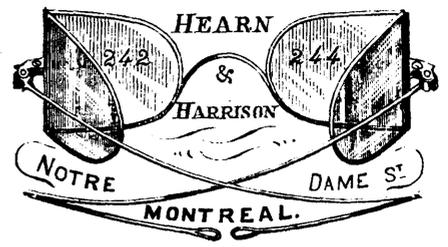
EN INJECTIONS: — Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par ses temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.
PRIX DU FLACON: 2 FRANOS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montréal—Ed. GIROUX, Québec

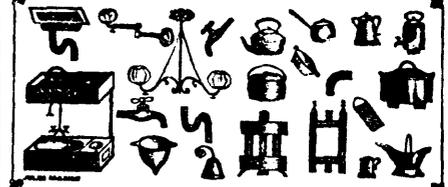
CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.
 C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:
CASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
GRAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSSENTERIE
CHOLÉRIQUE
MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre, ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.
PRIX DU FLACON: 2 FRANOS.
PRIX DE LA BOITE: 1 FRANO 50.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montréal—Ed. GIROUX, Québec 3-16 z



3-20 l
DÉPARTEMENT DES DOUANES.
 Ottawa, 3 Mai 1872.
L'ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes. ff

ETABLIS EN 1854.
GEORGE YON,
Plombier — erblantier.
 241—RUE ST. LAURENT—241
(2^{ème} l'orte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires pour l'usage de la maison, théières, cafetières, Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à blanc-mange, à gelée et à patés. Couteaux, Fourchettes et Cuillères. Arroisiers, Bains de siège, Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs. Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande pour plombs, Bains et Water Closets, et ouvrage en ferblanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 7-45 z

LAURENCELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOÛT
Pour Dames et Messieurs.
CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
 Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.
 Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc.
 No. 308, RUE NOTRE-DAME.
 2-31 z

LIBRAIRIE NOUVELLE
ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,
 (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)
 MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveau en
ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.
 Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5 m

L. E. BEAUCHAMP & CIE.
 89 RUE NOTRE-DAME 89
 MONTRÉAL.

A L'ENSEIGNE de la Boule Rouge, ont toujours en mains un grand assortiment de marchandises sèches de goût et de fantaisie—de plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs, rubans, plumes, fleurs en gros et en détail.
 Un tailleur et des modistes d'expérience sont attachés à l'établissement.
 3-18 ff **L. E. BEAUCHAMP & CIE.**

J. H. WALKER,
 GRAVEUR SUR BOIS,
 A déménagé au
 No. 97, RUE SAINT JACQUES,
 Coin de la Côte de la Place d'Armes,
 Dans la bâtisse de l'Association d'Ecosse sur la Vie. 3-21 f

POUDRE ALLEMANDE,
 SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33 z

\$50,000 VALANT
 CONSISTANT EN
HARDES FAITES.
DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c.
 Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.
 Une visite est sollicitée.
R. DEZIEL,
 3-22 z 131, Rue St. Joseph.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.
 Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY
 PHARMACIEN,
 144 Rue St. Laurent,
 MONTRÉAL.
 3-15 z (Établi en 1859.)

Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.